

BLOGUE
Grande Dépression III? Lisez Sophie Cousineau sur lapresseaffaires.cyberpresse.ca/cousineau

AGENDA
Consultez notre calendrier d'affaires sur lapresseaffaires.cyberpresse.ca/agenda

AUJOURD'HUI
Indice PMI de Chicago (E.-U.)
jun: 59,3
mai: 59,7
General Mills
Monsanto
Shaw
BPA 4T: 42 ¢US
BPA 3T: 87 ¢US
BPA 3T: 34 ¢

BLOGUE
Tesla ouvre la route pour GM. Lisez Richard Dufour sur lapresseaffaires.cyberpresse.ca/dufour



LA PRESSE AFFAIRES

MIEUX PROTÉGÉS

LA NOUVELLE LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ENTRE EN VIGUEUR

PAGES 2 ET 3

AEROPLAN

MENACE D'ESCROQUERIE

PAGE 6

↓ S&P TSX 11 263,83 -343,17 (-2,96%)	↓ S&P 500 1041,24 -33,33 (-3,10%)	↓ DOW JONES 9870,30 -268,22 (-2,65%)	↓ PÉTROLE 75.94 \$US -2,31 \$US (-2,95%)	↓ DOLLAR 94,76 ¢US -1,78 ¢US
--	---	--	--	--

Pire plongeon du TSX en 2010

VINCENT BROUSSEAU-POULIOT

Un Prix Nobel qui parle ouvertement de dépression économique. Des consommateurs américains de nouveau déprimés. D'autres inquiétudes en provenance de la Chine, du Japon et des banques européennes. Le président Obama, pourtant optimiste de nature en matière économique, qui avoue sa «grande inquiétude». Avec autant de mauvaises nouvelles, pas étonnant que la Bourse ait connu hier l'un de ses pires jours de l'année.

Au Canada, l'indice de la Bourse de Toronto a connu sa pire séance de l'année 2010. L'indice TSX a perdu -2,96 % de sa valeur (-343 points), clôturant la séance à 11 263 points. Aux États-Unis, les indices

Dow Jones et S&P 500 ont perdu respectivement -2,65 % et -2,96 %.

La purge a été encore plus éprouvante sur les marchés européens: -4,01 % à Paris, -3,10 % à Londres, à 3,33 % à Francfort et -4,44 % à Milan. En dépit de la belle victoire de leur équipe de soccer à la Coupe du monde, les Espagnols ont été les investisseurs les plus durement touchés de la planète hier: la Bourse de Madrid a perdu -5,45 % de sa valeur. En Asie, les marchés boursiers ont aussi clôturé en forte baisse, autant à Shanghai (-4,27 %), Hong-Kong (-2,31 %) et Tokyo (-1,27 %).

➤ Voir **PLONGEON** en page 4

 VOIR AUSSI RUÉE SUR LES OBLIGATIONS NORD-AMÉRICAINES, EN PAGE 9

NEW YORK
-2,7%

TORONTO
-3,0%

LONDRES
-3,1%

SHANGHAI
-4,3%



PHOTO DANIEL ACKER, BLOOMBERG

COÛT DES MÉDICAMENTS

Les fabricants de génériques brandissent les menaces

PHILIPPE MERCURE

Injuste, simpliste, inacceptable, unilatérale, brutale: l'industrie du médicament générique ne manque pas d'épithètes pour qualifier la décision du gouvernement du Québec de suivre l'Ontario dans sa réduction du coût des médicaments génériques. Et elle brandit carrément les menaces.

Les fabricants de génériques menacent de refiler au gouvernement québécois les frais de distribution de médicaments, qu'ils assument actuellement. Ils affirment aussi qu'ils pourraient être obligés de stopper leurs investissements au Québec, de faire des mises à pied et de réduire leur offre de médicaments génériques.

« Cette décision arbitraire produira des effets qui éloigneront le gouvernement du Québec de l'objectif qu'il vise: limiter la croissance des dépenses en santé », a soutenu hier Jim Keon, président de l'Association canadienne du médicament générique.

Ce qui a mis le feu aux poudres est une conférence de presse donnée vendredi



PHOTO MARTIN ROY, ARCHIVES LE DROIT

Les fabricants de génériques affirment qu'ils pourraient être obligés de stopper leurs investissements au Québec, de faire des mises à pied et de réduire leur offre de médicaments génériques.

dernier par le ministre de la Santé, Yves Bolduc. Le ministre annonçait alors la position de Québec face à une décision de l'Ontario, qui a décidé ce printemps de réduire de moitié le prix des médicaments génériques pour le fixer à 25 % du coût des médicaments d'origine.

Au Québec, le prix des

médicaments génériques s'élève à 54 % du prix des médicaments brevetés. Un «engagement des fabricants» stipule cependant que les fabricants de génériques doivent offrir au gouvernement québécois les meilleurs prix de tout le Canada.

➤ Voir **GÉNÉRIQUES** en page 4

La fin d'une époque pour Loto-Québec

La société d'État arrête ce soir ses tirages à la télé

ISABELLE MASSÉ

La Mini, l'Inter, La Quotidienne à trois et quatre chiffres, le six avec la barre sous le chiffre pour bien montrer que c'est un six, les Saskia Thuot, Sylvain Giguère et Angela Gallagher annonçant les combinaisons gagnantes de nos loteries préférées, à la télévision, soir après soir... Toute bonne chose a une fin! Ce soir, TVA diffusera pour la dernière fois des tirages de Loto-Québec en direct, selon le souhait de cette dernière.

«Le fait que 80 % des gens soient branchés sur l'internet a rendu les tirages de fin de soirée moins nécessaires, explique Jean-Pierre Roy, directeur des relations de presse chez Loto-Québec. Peu de personnes prenaient la peine de les regarder.»

Diffusés vers 23 h 30, les tirages de Loto-Québec étaient effectivement suivis par une moyenne de 260 000 téléspectateurs la semaine, 185 000 le samedi, et 111 000 le dimanche, ces dernières années. «Les fins de soirée à la télé ne sont plus ce qu'elles étaient, explique aussi Nicole Tardif, porte-

parole de TVA. On est loin des *Ad Lib* et *Jasmin*.»

Loto-Québec diffuse de toute façon les résultats de ses différentes loteries sur son site internet, créé en 1996. «Ceux-ci représentent 85 % des consultations», indique Jean-Pierre Roy. Pour les futurs nostalgiques des bouliers, sachez que, depuis un an, la société d'État offre même sur son site des vidéos des tirages, comme à la télé, mais sans animation.

Depuis les années 70

Ainsi prend fin une tradition instaurée à la fin des années 70, qui a marqué non seulement TVA, mais TQS et même Radio-Québec! Une visite sur YouTube vous rafraîchira la mémoire. «Rares sont les Québécois qui n'ont pas regardé cette émission», dit Jean-Pierre Roy.

Nombreux sont donc ceux qui y ont vu notamment Chantal Petitclerc annoncer des résultats au milieu des années 90, avant même qu'elle ne remporte des honneurs olympiques.

➤ Voir **ÉPOQUE** en page 4

DERNIÈRE JOURNÉE

SOLDE HISTORIQUE!

ÉVÈNEMENT PRIX DES EMPLOYÉS

REMISES POUVANT ATTEINDRE

11 500 \$*

RABAIS FIDÉLITÉ AUX PROPRIÉTAIRES DE VÉHICULES GM

JUSQU'À 1 500 \$*

OFFRE DE FINANCEMENT

0%*

JUSQU'À 60 MOIS

AVEO COBALT MALIBU IMPALA HHR

JAMAIS VOUS N'AUREZ UNE GM À SI BAS PRIX.

DES GROS SOUS POUR VOTRE «BAZOU»

RECYCLEZ VOTRE VÉHICULE, MODÈLE 1995 OU AVANT, ET OBTENEZ JUSQU'À 3 300 \$.*

A 5 MINUTES À L'OUEST DU PONT CHAMPLAIN

VISION

CHEVROLET BUICK GMC CADILLAC

150, BOUL. TASCHEREAU, LA PRAIRIE **450 659-5471**

OUVERT 24 HEURES SUR www.visionchev.com ligne sans frais 1 866 659-5471

* Offre d'une durée limitée. Détails et conditions sur place.

NOUVELLES MESURES POUR LES CONSOMMATEURS

DES APPUIS POUR LA DÉFENSE DES DROITS

La deuxième phase de la réforme de la Loi sur la protection du consommateur prend effet aujourd'hui. Plusieurs nouvelles dispositions visent spécifiquement l'industrie des télécommunications qui a soulevé l'ire des consommateurs au cours des dernières années. Mais d'autres dispositions ont une portée très large et devraient assainir les pratiques commerciales dans tous les secteurs.



STÉPHANIE GRAMMOND

Fini les frais cachés dans les publicités. Exit les pénalités abusives pour la rupture d'un abonnement. Adieu les dates d'expiration sur les cartes-cadeaux. C'est aujourd'hui qu'entre en vigueur la deuxième phase de la réforme de la Loi sur la protection du consommateur (LPC).

Le projet de loi 60 qui dessinait les grandes lignes des modifications à la LPC, a été adopté par l'Assemblée nationale en décembre dernier. Mais beaucoup de petits détails restaient à définir.

Le 11 juin dernier, l'Office de la protection du consommateur (OPC) a mis la touche finale en dévoilant les règlements qui précisent les modalités d'application des grands principes énoncés dans la Loi.

« Dans l'ensemble, c'est une amélioration. Mais il y a des petits aspects qui nous déçoivent dans les règlements, qui viennent assombrir les grandes victoires dans les principes », estime Charles Tanguay, porte-parole de l'Union des consommateurs.

Pour les cartes-cadeaux, par exemple, « les exemp-

Mais on s'en va dans la bonne direction », affirme M^e Gervais.

Prêts, pas prêts?

La transition présente quand même plusieurs défis.

D'abord, les règles ne s'appliqueront pas toutes en même temps : certaines règles ont une portée rétroactive (la date d'expiration sur les

dispositions qui vont influencer sur plusieurs processus dans le commerce de détail. Je pense que l'Office a un mandat important de renseignement, non seulement auprès des consommateurs, mais aussi des commerçants », dit Gaston Lafleur, président-directeur général du Conseil québécois du commerce de détail.

Sur le terrain, les commerçants ont dû mettre les bouchées doubles adapter les contrats, ajuster les façons de faire, former leur personnel. Un vrai branlebas de combat, dit M^e Lafleur.

« Nous, on veut que ça avance rondement. Mais avec 20 jours d'avis, ça relève du miracle ! On va faire notre possible », promet-il.

De leur côté, les organismes de défenses des consommateurs seront à l'affût. « On a l'intention de vérifier si l'application de la Loi est faite, assure M^e Gervais. On va mettre tout notre poids médiatique dans la balance. »

« Dans l'ensemble, c'est une amélioration. Mais il y a des petits aspects qui nous déçoivent dans les règlements, qui viennent assombrir les grandes victoires dans les principes. »

– Charles Tanguay, porte-parole de l'Union des consommateurs

tions réglementaires viennent amoindrir considérablement la loi », cite Dominique Gervais, avocate chez Option consommateurs.

Néanmoins, l'organisme de défense des consommateurs se réjouit des modifications. « C'est sûr qu'on aurait préféré un peu plus de mordant.

cartes prépayées), d'autres entrent en vigueur immédiatement, et quelques-unes seront applicables seulement lorsque les clients renouvelleront leurs contrats.

Ensuite, les modifications comportent beaucoup de détails. « Il y a une quantité innombrable de nouvelles



PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE

Désormais, les entreprises doivent présenter un prix global qui inclut tout. Cette nouvelle disposition de la Loi sur la protection du consommateur (LPC) vise tous les commerçants, mais elle chambardera particulièrement l'industrie automobile.

Garantie prolongée

Les vendeurs insistent souvent pour que les clients achètent un plan de garantie prolongée, au cas où leur produit briserait.

Or, cette garantie prolongée est parfois triplement inutile, car le consommateur est déjà protégé par la garantie légale, la garantie du fabricant, et même la prolongation de garantie offerte par l'émetteur de sa carte de crédit.

Avant de vendre une garantie prolongée, tous les commerçants doivent maintenant préciser verbalement à leurs clients que la loi leur donne déjà droit à une garantie légale. Les commerçants doivent aussi remettre systématiquement un avis écrit, suivant le modèle conçu par l'Office de la protection du consommateur.

« L'avis est bien fait : il divulgue l'information nécessaire dans un langage vulgarisé. Si le consommateur veut en avoir plus, on lui dit où aller chercher l'information », dit Dominique Gervais, d'Option consommateurs.

– Stéphanie Grammond

La chasse aux frais cachés est ouverte !

STÉPHANIE GRAMMOND

Fini les frais cachés dans les notes en petits caractères. Désormais, les entreprises doivent présenter un prix global qui inclut tout, tout, tout.

Le prix peut quand même exclure la TPS, la TVQ et d'autres taxes fédérales ou provinciales perçues directement auprès du consommateur (ex : taxe sur les pneus). Par contre, les autres taxes doivent être intégrées dans le prix (ex : contribution au Fonds d'amélioration de la programmation locale imposée par le CRTC aux câblodistributeurs).

Cette nouvelle disposition de la Loi sur la protection du consommateur (LPC) vise tous les commerçants. Mais elle chambardera particulièrement l'industrie automobile. « Dans les véhicules neufs, il y a une culture d'annoncer un très faible prix qui n'est pas le prix réel », indique George Iny, président de l'Association pour la protection des automobilistes (APA).

Certains véhicules annoncés à 9995 \$ se détaillent 14 500 \$ en

incluant tous les frais. Cela empoisonne l'atmosphère dans les salles d'exposition et rend le travail du vendeur plus difficile.

En Ontario, où une mesure similaire a été instaurée en janvier dernier, les constructeurs ont tout fait

Autre mesure phare : les entreprises ne peuvent plus modifier unilatéralement les clauses essentielles d'un contrat, comme le service, le prix, la durée.

pour éviter de se plier à la règle.

Contrat béton

Autre mesure phare : les entreprises ne peuvent plus modifier unilatéralement les clauses essentielles d'un contrat, comme le service, le prix, la durée.

Et si l'entreprise désire modifier un élément non essentiel (ex : la durée de conservation des messages dans la boîte vocale) elle doit d'abord en aviser ses clients qui peuvent mettre fin au contrat, sans pénalité.

Toutefois, les agences de voyages ont droit à une exemption, car on craignait que la nouvelle règle mette en péril certaines petites agences.

Les agences ont donc la possibilité d'augmenter le prix d'un forfait déjà vendu, pour s'adapter à une hausse du prix du carburant ou d'une variation du taux de change. Les agences doivent informer leurs clients au moins 30 jours avant la date du départ. Lorsque la hausse est supérieure à 7 %, le client peut annuler sa réservation ou demander une autre option.

« Les clients vont être tentés de réserver à la dernière minute ou de faire affaire avec une agence qui garantit ses prix », estime Charles Tanguay, de l'Union des consommateurs.

NOUVELLES MESURES POUR LES CONSOMMATEURS



La réforme de la Loi sur la protection du consommateur (LPC) viendra mettre un peu d'ordre dans le chaos actuel des contrats offerts par les sociétés de téléphonie mobile.

L'heure de vérité pour les télécommunications

STÉPHANIE GRAMMOND

L'heure de vérité a sonné pour les télécommunications. La réforme de la Loi sur la protection du consommateur (LPC) s'attaque particulièrement cette industrie qui a suscité une avalanche de plaintes de la part des consommateurs. Dans la loi, on parle de «contrat à exécution successive de service fourni à distance». Mais il s'agit d'une manière habile de désigner tant les services internet, que la câblo-distribution, la télévision satellite, la téléphonie avec ou sans fil, et même l'industrie des systèmes d'alarme. À partir d'aujourd'hui, les fournisseurs devront ranger leurs menottes. «Les mesures vont donner plus de mobilité aux consommateurs et permettre d'activer les règles de la concurrence dans ce marché-là», prévoit Me André Allard, avocat à l'OPC. Ainsi, le client a le droit de résilier son contrat, «à tout moment et à sa discrétion». Et le fournisseur ne peut pas exiger une pénalité supérieure au «bénéfice économique» consenti au départ. Il peut s'agir d'un téléphone gratuit, d'un décodeur ou de tout autre «appareil nécessaire

à l'utilisation du service», précise M^e Allard. Si le cadeau est accessoire à la prestation du service (ex: boîte vocale gratuite, clé USB), il n'entre pas dans le calcul qui sert à établir la pénalité. L'indemnité de résiliation, fondée sur le bénéfice économique, va décroître de façon linéaire, sur l'ensemble de la période du contrat. Par exemple, si on vous offre un téléphone de 300\$ à la signature

Règles différentes
Les règles sont différentes pour les fournisseurs de téléphonie mobile qui offrent des contrats à durée indéterminée, comme Koodo Mobile (Telus). Selon ce modèle d'affaires, le fournisseur accorde un rabais sur un téléphone de 150\$ par exemple, mais le client doit en rembourser une partie quand il s'en va. La somme exigée équivaut

Les nouvelles règles s'appliquent seulement aux nouveaux contrats signés à partir d'aujourd'hui. Pas aux contrats actuellement en vigueur. Les clients devront attendre la fin de leur engagement pour bénéficier des nouvelles règles du jeu.

d'un contrat de trois ans, on ne pourra pas vous demander une pénalité supérieure à 200\$ après un an ou à 100\$ après deux ans. Lorsque le client n'a reçu aucun bénéfice économique, l'entreprise ne peut pas exiger une indemnité supérieure à 50\$ ou à 10 % de la valeur des services qui restent à payer avant la fin du contrat, selon la moindre des deux sommes.

au montant du rabais, moins 10 % du montant de ces factures mensuelles. Après avoir dépensé 1500\$, le client est donc libre de partir. La nouvelle réglementation précise que le montant du rabais doit diminuer de 1/48^e par mois, au moins, si bien que le client n'aura plus à verser quoi que ce soit après quatre ans, peu importe les factures. Du côté des systèmes d'alarme, où les équipements

sont généralement loués par le fournisseur, la nouvelle réglementation améliorera considérablement les conditions de résiliation qui étaient souvent abusives. Mais les nouvelles règles s'appliquent seulement aux nouveaux contrats signés à partir d'aujourd'hui. Pas aux contrats actuellement en vigueur. Les clients devront attendre la fin de leur engagement pour bénéficier des nouvelles règles du jeu. Les fournisseurs de télécom n'ont pas encore l'intention de mettre à exécution leur menace de relever leur prix à cause des modifications à la loi. «On est encore en processus de transition. Il n'y aura pas de changement de prix demain matin. Mais on sait que nos coûts vont augmenter. Il est inévitable que les prix montent», dit Marie-Ève Francoeur, porte-parole de Bell Canada. Tous ne partagent pas son avis. «On croit plutôt que les prix des services vont baisser, car la concurrence sera plus vive», dit Charles Tanguay, porte-parole de l'Unions des consommateurs. Il rappelle que le Canada est l'un des pays où les prix des services de télécom sont les plus élevés au monde.

CARTES-CADEAUX
Périmées, les dates d'expiration

STÉPHANIE GRAMMOND

C'est comme Noël en été pour les Québécois qui ont une carte-cadeau dans leur portefeuille. La date d'expiration vient de disparaître pour toutes les cartes en circulation (sauf celles qui sont déjà expirées), avec l'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur la protection du consommateur (LPC). En outre, la loi interdit désormais les frais de délivrance et d'utilisation, sur les nouvelles cartes. Et les commerçants doivent rendre la monnaie lorsqu'il ne reste un solde de 5\$ ou moins. Jusqu'ici les clients étaient souvent forcés de faire un achat d'un montant supérieur pour vider leur carte en entier. Les nouveaux articles de la LPC visent les cartes prépayées, ce qui inclut les chèques-cadeaux, les cartes-cadeaux émises par un détaillant, ainsi que les cartes d'appels interurbains (reconnues pour leur frais non divulgués et leur date d'expiration hâtive). Toutefois, la réglementation accorde plusieurs exemptions... à la carte.

> Les cartes multi enseignes qu'on peut utiliser chez plusieurs commerçants différents (ex: cartes émises par un centre d'achats) peuvent prélever soit des frais d'activation (3,50\$ max.), soit des frais d'inutilisation (max. 2,50\$ par mois, ne pouvant être réclamés avant le 15^e mois, et même le 18^e mois si le consommateur en fait la demande). Mais ces frais doivent être divulgués à l'endos de la carte.
> Les cartes prépayées d'institutions financières (ex: Amex, Visa, MasterCard) bénéficient d'une exemption totale. Ces cartes sont apparues récemment. Elles sont une solution de remplacement pour les consommateurs incapables d'obtenir une carte de crédit, mais qui veulent faire des achats sur l'internet, ou voyager sans trimballer d'argent comptant.
Or, ces cartes ont des frais très salés. «On est sensibles aux frais exigés par ces cartes-là, assure André Allard, avocate à l'OPC. Mais, on n'était pas prêt à intervenir. On veut examiner ça de façon plus sereine, plutôt que de bousculer les choses sans avoir une connaissance fine.»
> Les cartes prépayées pour les téléphones mobiles (pas celles pour les interurbains) sont exclues de certaines dispositions, car elles constituent une forme d'abonnement à un service qui est disponible, que le client fasse des appels ou non. Ainsi, ces cartes peuvent avoir une date d'expiration et elles n'ont pas à rembourser le solde minimal.
> Les cartes associées à un service déterminé (ex: un massage de 60 minutes) peuvent indiquer une date après laquelle le consommateur devra payer un surplus si la valeur du service a augmenté. Mais le commerçant doit offrir une option au client qui ne veut pas dépenser plus que le montant de sa carte (ex: un remboursement, un autre service).
> Les cartes-cadeaux offertes gratuitement par un commerçant ne sont pas visées par les nouvelles règles.



Les agences de voyages conserveront le droit d'augmenter le prix d'un forfait déjà vendu, pour s'adapter à d'éventuelles hausses de carburant ou de variation dans les taux de change.

LA PRESSE AFFAIRES

À L'AGENDA

■ PRÉVISIONS ■ RÉEL BPA: bénéfice par action K: millier M: million G: milliard

AUJOURD'HUI
Indice PMI de Chicago (É.-U.) juin: **59,3** mai: **59,7**

General Mills	BPA 4T: 42¢US
Monsanto	BPA 3T: 87¢US
Shaw	BPA 3T: 34¢

DEMAIN
Marchés financiers fermés (fête du Canada)

Dépenses de construction (É.-U.) mai: **-0,7%** avril: **2,7%**

Constellation Brands BPA 1T: **35¢US**

VENDREDI 2 JUILLET
Commandes industrielles (É.-U.) mai: **-0,4%** avril: **1,2%**

Taux de chômage (É.-U.) juin: **9,7%** mai: **9,7%**

LUNDI 5 JUILLET
Marchés financiers fermés aux États-Unis (jour de l'Indépendance dimanche 4 juillet)

MARDI 6 JUILLET
Indice ISM non manufacturier (É.-U.) juin: **55,4** mai: **55,4**

Jean Coutu BPA: **1T: 18¢**

MERCREDI 7 JUILLET
DragonWave BPA 1T: **23¢**

Family Dollar Stores BPA 3T: **76¢US**

WD-40 BPA 3T: **42¢US**

Source: Bloomberg

POUR NOUS JOINDRE La Presse Affaires, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 lpa@lapresseaffaires.com

SUDOKU

Ce jeu est une réalisation de Ludipresse. Pour plus d'informations: www.les-mordus.com ou écrivez-nous à info@les-mordus.com

	9		5				
	4			6	2	5	
1			4		7		
		3					
	6					9	7
			3	8			
	8	6				1	
				5			6
		7		9		2	8

Niveau de difficulté : DIFFICILE

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier sudoku

1	4	5	9	7	6	2	8	3
3	2	7	8	5	1	6	4	9
6	9	8	4	2	3	1	7	5
4	7	9	5	6	2	8	3	1
2	6	3	1	4	8	5	9	7
5	8	1	7	3	9	4	2	6
9	5	2	3	1	4	7	6	8
8	1	4	6	9	7	3	5	2
7	3	6	2	8	5	9	1	4

Par Fabien Savary

1712

Les fabricants de génériques brandissent les menaces

GÉNÉRIQUES

suite de la page 1

Ce que le ministre Bolduc a dit vendredi, c'est qu'il n'emboîtera pas le pas à l'Ontario en abaissant le coût des médicaments génériques, mais qu'il appliquera l'engagement des fabricants. En clair, ça revient à dire que toute baisse du prix d'un médicament générique en Ontario se traduira par la même baisse au Québec.

«Au fur et à mesure que les prix entreront en vigueur en Ontario, ils devront aussi être proposés au Québec», avait expliqué vendredi le ministre Bolduc.

Selon les calculs du ministre, cette approche permettra de sauver 164 millions par année au gouvernement.

Mais les fabricants de génériques s'insurgent. Ils font valoir que l'Ontario a adopté une «réforme majeure» de son régime de médicaments qui inclut certes des baisses de prix, mais aussi plusieurs autres éléments «qui compensent en partie les effets de la baisse de prix pour les fabricants de médicaments génériques».

«Appliquer une baisse de prix comme l'Ontario, mais sans tenir compte de tout le reste de la réforme ontarienne, c'est une décision injuste, c'est une décision simpliste, et c'est surtout une décision susceptible de créer des conséquences négatives majeures», a martelé hier Yves Dupré, directeur pour le Québec de l'Association canadienne des médicaments génériques.

Les fabricants de génériques plaident que si on les prive de 50% de leurs revenus, ils pourraient cesser de payer les frais de

distribution des médicaments, qui se sont élevés à 60 millions l'an dernier, pour les refiler au gouvernement.

«Certains produits existants devront vraisemblablement être discontinués parce qu'ils seront moins rentables à 25% du prix du médicament de référence. De plus, des produits risquent de ne plus être développés parce que la rentabilité anticipée sera insuffisante», a ajouté M. Dupré.

«À la suite de l'annonce récente du gouvernement du Québec, Pharmascience se verra dans l'obligation de réévaluer ses investissements et, certainement, ses effectifs au Québec», a dit pour sa part dit Mario Deschamps, président de Pharmascience, fabricant de génériques qui emploie 1300 personnes au Québec.

Le président de Sandoz Canada a aussi affirmé qu'il allait «geler» les embauches au Québec.

Notons que les pharmaciens perdront aussi au change si le coût des médicaments génériques baisse, notamment parce qu'ils reçoivent des ristournes de la part des fabricants de génériques qui équivalent à 20% des ventes.

Vincent Forcier, porte-parole de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, a affirmé à La Presse Affaires que les pertes de ses membres pourraient atteindre 100 millions par année. Les pharmaciens réagissent toutefois beaucoup moins vivement que les fabricants de génériques aux déclarations du ministre Bolduc.

«On s'y attendait, c'est écrit dans la législation», dit M. Forcier, qui garde bon espoir de négocier avec le gouvernement.

CISCO

Une tablette électronique destinée à l'entreprise

AGENCE FRANCE-PRESSE

NEW YORK — L'équipementier télécoms Cisco a annoncé à son tour hier son entrée sur le marché des tablettes informatiques, en présentant un appareil se voulant surtout adapté aux applications professionnelles, le Cius.

Cette tablette de 520 grammes, fonctionnant sous le système Android conçue par Google et dotée d'un écran tactile de 7 pouces (17,5 cm), plus petit que l'iPad, sera mise en vente chez des clients tests dès cet été, avant une commercialisation prévue l'an prochain, a précisé Cisco dans un communiqué.

Prononcé «see us» en anglais («regarde-nous»),

le Cius est particulièrement adapté aux visioconférences qui sont devenues un coeur de métier pour Cisco, avec également des fonctions de diffusion de vidéos haute définition en flux (streaming), de messagerie, de navigation sur internet, et toute une suite de programmes bureautiques.

Cette tablette sera connectable par internet sans fil comme sur les réseaux téléphoniques 3G, et même 4G à terme, a précisé Cisco dans un communiqué publié à l'occasion d'une réunion de professionnels de l'informatique à Las Vegas.

Le succès du lancement de l'iPad d'Apple en avril a provoqué un regain d'intérêt pour les tablettes informatiques,

encourageant d'autres fabricants à se placer ou à renforcer leur offre.

Au début du mois, l'américain Dell a lancé en Grande-Bretagne une nouvelle tablette tactile connectée par wifi et par les réseaux téléphoniques 3G, fonctionnant également sous Android, le «Streak», avec un écran plus petit encore de 5 pouces (12,5 cm) en diagonale, comparativement à 24,25 cm pour l'iPad.

En France, Archos continue d'étroffer son offre de «tablettes internet» tactiles, avec notamment l'Archos 7, lancée en mai, plus conçue comme un outil de divertissement que comme outil professionnel, et fonctionnant également sous Android.

Pire plongeon du TSX en 2010

PLONGEON

suite de la page 1

À qui la faute de ce dernier plongeon boursier mondial? Plusieurs indices pointent en direction du même coupable: les consommateurs américains, qui ont de nouveau perdu confiance en leur économie. Selon le Conference Board, l'indice de confiance des consommateurs a chuté de 62,7 à 52,9 en juin, mettant ainsi fin à une séquence de trois hausses mensuelles consécutives.

Le président Obama cherche pourtant à rassurer ses concitoyens. Même s'il a reconnu sa «grande inquiétude», Barack Obama assure que «l'économie se renforce». «Nous sommes dans une phase de relance de l'économie. Nous sommes d'accord sur le fait que l'économie se renforce, mais il y a une grande inquiétude concernant les huit millions d'emplois perdus ces deux dernières années», a dit le président américain après une rencontre avec le président de la Fed, Ben Bernanke.

«Les gens sont plus nerveux», dit Hendrix Vachon, économiste au Mouvement Desjardins. Barack Obama est un politicien, alors il ne veut pas inquiéter les gens. En même temps, c'est vrai que tout n'est pas négatif aux États-Unis. Le marché immobilier va mal, mais le marché de l'emploi va mieux.»

L'économiste en chef de la Banque Laurentienne, Carlos

Leitao, attribue plutôt la mauvaise séance d'hier à la nervosité des investisseurs, incapables d'encaisser des prévisions économiques à la baisse. «Les marchés boursiers ont des jours comme ça, dit M. Leitao. C'est vrai que la chute de la confiance des consommateurs américains n'est pas une bonne nouvelle, mais la baisse d'hier n'est pas justifiée sur le plan strictement économique.»

À leur décharge, les consommateurs américains ne sont pas les seuls responsables de

exposition au risque. «C'est une correction importante, mais nous sommes en fin de trimestre, dit l'économiste en chef de la Banque Nationale. Je le vois la séance d'hier davantage comme une séance de réallocation d'actifs lors d'une fin de trimestre.»

Le plongeon boursier survient au lendemain d'une chronique particulièrement percutante de l'économiste Paul Krugman dans le New York Times. Dans sa chronique, le prix Nobel d'économie évoque le spectre d'une dépres-

Le président Obama cherche à rassurer ses concitoyens. Même s'il a reconnu sa «grande inquiétude», Barack Obama assure que «l'économie se renforce».

la dernière débâcle boursière. Hier, le Conference Board a aussi révisé à la baisse ses prévisions de croissance économique pour la Chine. «On se fie beaucoup à la Chine pour relancer l'économie mondiale», dit l'économiste Hendrix Vachon, du Mouvement Desjardins.

Selon l'économiste Stéfane Marion, difficile d'imaginer un pire moment pour annoncer de telles mauvaises nouvelles. Avec le deuxième trimestre de 2010 qui prend fin aujourd'hui, plusieurs investisseurs en profitent afin de réajuster leur portefeuille. Certains auraient vendu des actions au profit d'obligations, question de diminuer leur

sion économique. «Je ne suis pas d'accord avec son analyse sur une nouvelle dépression, mais M. Krugman a raison de dire aux politiciens de ne pas lâcher les plans de relance trop rapidement, dit l'économiste Stéfane Marion. Est-ce que tu lâches ton bébé avant qu'il puisse se tenir debout seul? Non.»

Malgré la nervosité sur les marchés boursiers, l'économiste Hendrix Vachon doute de les voir plonger encore plus bas à court terme. «Les marchés ont anticipé le pire hier, dit l'économiste du Mouvement Desjardins. Il ne faut pas s'attendre à des baisses comme ça tous les jours.»

La fin d'une époque pour Loto-Québec

ÉPOQUE

suite de la page 1

«C'était un excellent emploi pour elle, estime Jean-Pierre Roy. On était capable de mouler son horaire à ses priorités de championne.»

Le retrait de cette quotidienne de quelques minutes est loin de sonner le glas de la présence Loto-Québec à TVA. La société d'État reste présente

en ondes par l'entremise des populaires émissions *La poule aux œufs d'or* (en ondes depuis 1992), *Célébration* et *Roue de fortune* (en ondes depuis 1988).

L'annonce des résultats des tirages par Colette Provencher en fin de bulletin de nouvelles ainsi que les panneaux infographiques diffusés le matin à *Salut, Bonjour!* demeurent également. Et c'est sans compter

les partenariats ponctuels, avec *Le banquier* par exemple.

Bon an, mal an, Loto-Québec dépense près de 28 millions de dollars en création, production et placement de publicité traditionnelle (messages de 30 secondes à la télé, à la radio, pubs imprimées...). Cette somme est puisée à même les ventes des loteries, qui totalisent environ 1,8 milliard.

Cela dit, les émissions comme La poule aux œufs d'or et les tirages de Loto-Québec relèvent d'un autre budget. On parle d'une dépense de «plusieurs centaines de milliers de dollars» spécifiquement pour les tirages en direct, a indiqué le porte-parole.

 **AFFAIRES** 700

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

FRANCHISE QUALINET
Partez en affaires avec une formule gagnante. Une franchise Qualinet en entretien ménage écologique. Ellen Pearson 1-888-715-9911 www.qualinet.ca

715 FINANCEMENT

1RE-2e HYP. rés., comm., ind. balance vente Dencol 514-342-1356 (agent protégé).

PRÊT HYPOTHÉCAIRE, 1ère et 2e, résidentiel, locatif, semi-comm., const. Réponse rapide. Sécur Finance 1-877-346-2620. Agent protégé.

 **AVIS** 800

850 AVIS DE DISSOLUTION CHANGEMENT DE NOM

AVIS est, par les présentes, donné que **9182-2304 Québec Inc.**, compagnie régie par la partie IA de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège à St-Léonard, province de Québec, demandera au Registraire des entreprises la permission d'obtenir sa dissolution. **Montréal**, le 28 juin 2010
Les procureurs de la compagnie
Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.

PRENEZ AVIS que la compagnie **9007-4600 Québec Inc.**, demande la dissolution au Régistre des Entreprises le 2 juin 2010.

PRENEZ AVIS que la compagnie **9136-4158 QUÉBEC INC.**, demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre. Montréal, le 30 juin 2010
L'administrateur, **YING, Du**

PRENEZ AVIS que la compagnie **9138-1343 QUÉBEC INC.** demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

 **AVIS** 800

850 AVIS DE DISSOLUTION CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que la compagnie **9145-4280 QUÉBEC INC.** demandera au Registraire des entreprises du Québec la permission de se dissoudre. Terrebonne, le 29 juin 2009, Bureau de Conseils B & B Comptables de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie **9181-3121 QUÉBEC INC.**, demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre. Montréal, le 30 juin 2010
L'administrateur, **MA, Qiansi**

PRENEZ AVIS que la compagnie **9198-8642 QUÉBEC INC.**, demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre. Montréal, le 30 juin 2010
L'administrateur, **LI, Tao**

PRENEZ AVIS que la compagnie **AQUA G.L. Inc.** demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

PRENEZ AVIS que la compagnie **DEPANNEUR LI SHENG INC.** demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

PRENEZ AVIS que la compagnie **GESTION REMAC INC.** demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre. Montréal, le 29 juin 2010.
Danielle Gingras, avocate.

PRENEZ AVIS que la compagnie **PRODUCTION CHARLINA INC.** demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre. Montréal, le 29 juin 2010.
Danielle Gingras, avocate.

Rachat de Fonds de revenu Boralex Énergie

Boralex frappe un os

HÉLÈNE BARIL

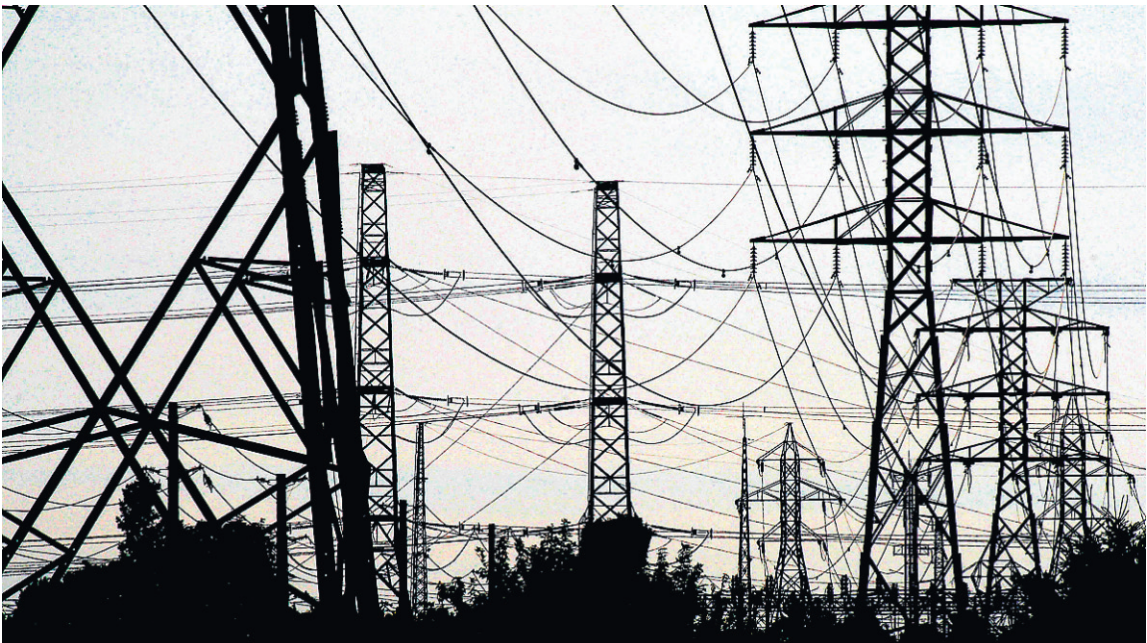
Le producteur d'énergie Boralex pourrait être forcé d'ajouter un peu de miel sur son offre de rachat des parts du Fonds de revenu Boralex pour que la transaction se réalise.

Les porteurs de parts du Fonds de revenu boudent la proposition de Boralex, qui a dû annoncer hier une prolongation jusqu'au 12 juillet du délai accordé pour accepter son offre.

Seulement 41,3 % des parts ont été déposées, en incluant les 23 % déjà propriétés de Boralex. L'entreprise a besoin de 66 2/3 % des parts du Fonds de revenu pour en réussir l'acquisition.

Boralex a offert d'échanger chaque part du Fonds de revenu contre une débenture de 5\$ assortie d'un taux d'intérêt de 6,25 % jusqu'en 2017. Ces débentures pourront être échangées en actions de Boralex à 17\$ l'action. Le titre de Boralex valait hier 7,84\$, en baisse de 44 cents comparativement à la veille.

Cette proposition a reçu un accueil plutôt froid des gros



Le Fonds de revenu Boralex Énergie exploite sept centrales hydroélectriques, deux centrales aux résidus de bois et une centrale au gaz naturel.

porteurs de parts. L'un d'eux, O'Leary Funds Management, qui contrôle 5,67 % des parts du Fonds de revenu Boralex Énergie, a déjà fait savoir qu'il juge l'offre de Boralex insuffi-

sante et qu'il ne déposera pas ses parts.

Aucune autre offre concurrente n'a été déposée et la direction de Boralex a fait savoir hier qu'il n'était pas question

de bonifier son offre, malgré l'opposition exprimée par certains investisseurs. «C'est leur opinion. Nous, on connaît bien ces actifs-là et on pense qu'on a fait la meilleure offre dans

la situation, a réitéré la porte-parole de l'entreprise, Patricia Lemaire. On a confiance en notre proposition».

Mais les analystes de Canaccord Genuity continuent de recommander aux porteurs de parts du Fonds de revenus de ne pas accepter l'offre de Boralex. «Même si l'entreprise dit qu'elle n'a pas l'intention de modifier ou d'améliorer son offre (...) une bonification de la débenture ou une augmentation de sa valeur de 5\$ pourrait être nécessaire pour que la transaction réussisse», estime l'analyste Bob Hastings.

Le Fonds de revenu Boralex Énergie exploite sept centrales hydroélectriques, deux centrales aux résidus de bois et une centrale au gaz naturel, dont la capacité de production totale est de 190 mégawatts.

Après l'annonce de son offre d'achat du Fonds de revenu, la direction de Boralex avait souligné que cette acquisition contribuerait à améliorer la rentabilité de l'entreprise dès sa conclusion.

C'est précisément pour cette raison que des investisseurs comme O'Leary Funds Management croient que l'offre qui leur est faite est insuffisante. «Nous croyons que les investisseurs du Fonds peuvent tirer une plus grande valeur d'un processus ouvert de vente d'actifs», assure le chef de la direction de O'Leary, Connor O'Brien.

MOUVEMENT DESJARDINS

Entente de 30 millions sur l'équité salariale

LA PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Après des années d'affrontement avec l'employeur, les professionnelles et employées de bureau (SEPB-FTQ) du Mouvement Desjardins ont conclu une entente dans le dossier de l'équité salariale.

Qualifiée d'historique par le

syndicat, l'entente de 30 millions de dollars rétroactive au 21 novembre 2001 ira gonfler les salaires de quelque 25 000 employés du Mouvement Desjardins, syndiqués ou non, dont 88 % sont des femmes.

Remise en trois versements annuels, la rétroactivité représente une somme variant entre 3500\$ et 4500\$ pour chacune

des employées. À partir du 31 décembre, les travailleuses verront aussi leur salaire ajusté à la hausse de 2,5 à 2,6 %.

L'entente met un terme à de longues années de lutte pour la reconnaissance du travail des femmes dans les caisses du Mouvement Desjardins, a déclaré hier le directeur général du SEPB-Québec et

vice-président à la FTQ, Serge Cadieux.

Plus tôt cette année, le syndicat avait haussé le ton en déposant à la Commission de l'équité salariale 388 plaintes contre l'employeur, qui prétendait avoir terminé son exercice d'équité salariale pour la grande majorité de son personnel.

Mais en dépit de l'accord, le combat des syndiquées de Desjardins pour l'équité salariale n'est pas encore terminé. Le règlement, soutient le syndicat, doit préparer le terrain à une entente pour les employées qui oeuvrent dans les autres institutions du Mouvement, comme les fédérations et les assurances.

Le fonds Catégorie d'occasions mondiales Manuvie noté 5 étoiles par Morningstar^{MD}, la bonne étoile pour votre portefeuille.

	Rendement (%)*						
	À CJ	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	Depuis la création du fonds
Catégorie d'occasions mondiales Manuvie	1,2	-2,4	3,4	27,8	-4,8	-0,2	0,4**
Indice MSCI Monde (\$ CA)	-6,4	-4,4	-5,7	9,0	-11,2	-10,8	-
Surclassement	7,6	2,0	9,1	18,8	6,4	10,6	-

*Source : Globe HySales, 31 mai 2010
**Création : avril 2007



Les notes de Morningstar ont été établies au 31 mai 2010 et peuvent changer tous les mois. Les notes sont calculées à partir des rendements des fonds sur 3 ans par rapport aux bons du Trésor sur 91 jours et aux rendements d'un groupe de fonds comparables. Les 10 % des fonds qui sont les meilleurs de leur catégorie reçoivent cinq étoiles. Pour de plus amples renseignements, consultez www.morningstar.ca. La Catégorie d'occasions mondiales Manuvie a reçu une note de 5 étoiles à la fois pour les périodes de 1 an et de 3 ans dans le groupe des 438 fonds d'actions mondiales auquel il appartient. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les taux de rendement indiqués sont les rendements globaux annuels composés dégagés antérieurement par le(s) fonds et tiennent compte des variations de la valeur des parts ainsi que du réinvestissement de tous les dividendes ou toutes les distributions. Ils ne tiennent pas compte des frais de souscription, de rachat, de distribution ou d'autres charges ou impôts payables par le porteur de parts, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Les Fonds Manuvie et les fonds Catégories de sociétés Manuvie sont gérés par Fonds communs Manuvie, division d'Elliott & Page Limitée. Le nom Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de service et de commerce déposées réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la Société Financière Manuvie.

En plus de surclasser son indice de référence ces trois dernières années, le fonds Catégorie d'occasions mondiales Manuvie a récemment reçu la note 5 étoiles de Morningstar^{MD} décernée aux fonds d'actions mondiales les plus performants. Pour en savoir plus sur les fonds communs de placement à rendement élevé offerts par Manuvie, communiquez avec votre conseiller ou visitez **fondscommunsmanuvie.ca**

Des clients victimes d’hameçonnage

HUGO FONTAINE

Les fraudeurs aussi ont besoin de vacances.

Les auteurs d’une nouvelle tentative d’hameçonnage qui circule depuis quelques jours sur l’internet ne cherchent pas à dérober l’argent de leurs victimes. Tout ce qu’ils veulent, c’est se payer un peu de bon temps en voyageant gratuitement avec leurs points Aéroplan.

Les arnaqueurs envoient des courriels qui semblent provenir d’Air Canada. Le courriel confirme une réservation de vol et indique que votre carte de crédit a été débitée de quelques centaines de dollars. Et on précise que des boissons, repas et journaux seront offerts à bord. Les courriels sur lesquels *La Presse Affaires* a mis la main étaient tous rédigés en anglais.

Deux hyperliens sont offerts: un pour imprimer l’itinéraire et le reçu, l’autre pour annuler la réservation. Dans les deux cas, l’internaute est amené vers un site bidon. L’affichage laisse croire qu’il s’agit du site d’Air Canada, mais l’internaute avisé remarquera dans la barre d’adresse qu’il ne s’agit pas du véritable du transporteur aérien.



Air Canada et Aéroplan sont au courant de la tentative d’hameçonnage à leur égard. Air Canada a avisé la GRC, soutient la porte-parole de la société, Isabelle Arthur.

L’usager est invité à se connecter au site en entrant son numéro de membre Aéroplan et son mot de passe. C’est là que le piège opère.

Louis Robertson, responsable des renseignements criminels au Centre anti-fraude de la Gendarmerie royale du Canada, n’avait jamais vu ça avant. «Habituellement, les gens visent quelque chose de tangible, comme de l’argent. Mais des points Aéroplan, je ne savais pas.»

«C’est un A+ pour l’originalité», ajoute-t-il. Il n’y a pas eu de pertes financières pour les consommateurs, mais certains ont tout de même perdu plusieurs milliers de points Aéroplan, note M. Robertson. «Ils se font tout vider.»

Air Canada rassurante

Air Canada et Aéroplan sont au courant de la tentative d’hameçonnage. Air Canada a avisé la GRC, soutient la porte-parole de la société, Isabelle Arthur.

«Il n’y a pas eu de brèche de sécurité du système informatique, précise M^{me} Arthur. Il est important de savoir qu’Air Canada n’envoie pas de courriel demandant que la transmission de renseignements personnels ou l’accès à des réservations ou au compte Aéroplan se fassent par l’entremise d’un hyperlien. Tout accès à une réservation se fait directement sur le site aircanada.com, ou aeroplan.com pour un compte Aéroplan.»

En 2009, le Centre anti-fraude du Canada a reçu 1205 plaintes de citoyens concernant des tentatives d’hameçonnage, dont 144 provenant du Québec.

L’AMF bloque une nouvelle arnaque boursière

FRANCIS VAILLES

L’Autorité des marchés financiers (AMF) vient de faire bloquer les comptes d’un couple de Montréal soupçonné de faire de la manipulation boursière.

Carol McKeown et Daniel F. Ryan ont fait l’objet de ces blocages, ainsi que leurs entreprises et les fiduciaires qui y sont liées, notamment Downshire Capital, de Montréal, et Meadow Vista Financial Corp., de l’État du Wyoming. Environ 3 millions de dollars ont ainsi été bloqués.

Le couple est soupçonné d’avoir fait une forme de manipulation boursière s’apparentant au *pump & dump*. L’opération de manipulation aurait été réalisée avec de petits titres boursiers inscrits sur une Bourse américaine peu réglementée appelée Pink Sheet.

L’AMF faisait enquête sur cette affaire, mais également la Securities and Exchange Commission (SEC), le pendant de l’AMF aux États-Unis.

Essentiellement, le couple ou ses entreprises faisaient mousser l’achat de certains titres boursiers avec des nouvelles positives et profitaient de l’engouement pour vendre leurs actions à profit, selon les documents de l’AMF et de la SEC. Leur promotion aurait été faite par l’entremise du site pennystockchaser.com, de divers courriels et des pages Twitter et Facebook associées au couple.

L’AMF s’est concentrée sur le titre Biocentric Energy Holdings, pour lequel le couple et ses entreprises auraient réalisé un profit de

864 608\$US. La SEC parle de son côté de six titres et d’un profit d’au moins 2,7 millions US. En plus de Biocentric, la SEC mentionne les titres Converge Global, Bluewave Group, Avro Energy, Atlantic Wind and Solar et MSE Enviro-Tech.

Les transactions auraient notamment été faites dans divers comptes de courtage des entreprises Demers valeurs mobilières, Dundee Securities Corporation, TD Canada Trust et Desjardins valeurs mobilières.

Pour l’instant, les autorités n’en sont qu’au blocage des comptes. Les infractions reprochées n’ont pas été prouvées en cour.

Cette affaire ressemble à une présumée arnaque boursière dénoncée par des investisseurs et dont *La Presse* a fait état, la semaine dernière. Dans cette autre affaire, les investisseurs nous ont parlé des financiers Andrea Cortellazzi, Serge Olliu et Michel de Montigny. Il y serait aussi question de manipulation de titres boursiers inscrits sur le Pink Sheet.

Un politicien veut déduire ses dépenses électorales de son salaire

VINCENT BROUSSEAU-POULIOT

Quand il a tenté de se faire élire maire d’une banlieue de Vancouver en 1999, Michael Reilly n’a pas soufflé un mot de ses véritables motivations à ses concitoyens. Une décennie plus tard, alors qu’il tente de déduire ses dépenses électorales dans sa déclaration de revenus, l’ancien politicien passe aux aveux: il se présentait à la mairie de Delta uniquement par appât du gain.

«C’était strictement une décision d’affaires. Je n’étais pas passionné par aucun des enjeux électoraux, outre

2001. «Comme promoteur immobilier, c’est important d’avoir une réputation, explique Michael Reilly en entrevue à *La Presse Affaires*. Les gens doivent vous connaître pour vous confier des projets. C’est pour cette raison que j’ai décidé de faire de la politique.»

S’il gagne sa cause, Michael Reilly créerait une brèche dans le régime fiscal canadien: les politiciens de partout au pays pourraient déduire leurs dépenses électorales dans leur propre déclaration de revenus.

Il y a deux semaines, la Cour canadienne de l’impôt a rejeté la cause de

« (Me faire élire) était strictement une décision d’affaires (...) Le salaire est d’environ 100 000 \$ par année, alors c’était un bon emploi. »

le fait que je voulais avoir une plus grande réputation dans la ville (...) (Me faire élire) était strictement une décision d’affaires (...) Le salaire est d’environ 100 000 \$ par année, alors c’était un bon emploi. (...) C’aurait été un contrat de trois ans durant lequel j’aurais gagné de l’argent. C’était mon seul intérêt. Je n’ai pas vraiment écouté les citoyens, j’ai écouté les entreprises », a dit Michael Reilly dans son témoignage durant son litige avec l’Agence du revenu du Canada.

M. Reilly a finalement perdu l’élection de 1999, prenant le troisième rang avec 11 % des votes dans cette municipalité d’environ 100 000 résidents. Il tente maintenant de déduire ses dépenses électorales de 31 978,91 \$ de son salaire gagné comme promoteur immobilier en

l’ex-candidat à la mairie de Delta, qui s’est représenté lui-même devant le tribunal fiscal fédéral. L’explication du juge Wyman Webb, qui n’a pas tranché le litige au fond: les dépenses électorales en question ont eu lieu en 1999 et non en 2001, l’année où M. Reilly voulait les déduire.

Michael Reilly, qui a aussi tenté sans succès de devenir conseiller municipal en 2002 et maire en 2008, a l’intention de porter en appel sa cause contre l’Agence du revenu du Canada. «J’ai jusqu’à la mi-septembre pour déposer mon appel, dit-il en entrevue à *La Presse Affaires*. La cour n’a pas tranché le litige, elle a seulement dit que je n’avais pas déduit les sommes durant la bonne année. Je vais donc demander de déduire les sommes en 1999. »

DE CECCO®

dal 1886

NOUS AVONS
UN NOUVEAU
DISTRIBUTEUR.

De Cecco annonce que Jan K. Overweel

est le nouveau distributeur de toute

la gamme de produits pour le Canada.

JAN K. OVERWEEL LIMITED/LIMITÉE

TORONTO MONTREAL CALGARY VANCOUVER

T 905 850 9010 | TF 800 308 8544 | www.jkoverweel.com

CARRIÈRES ET EMPLOIS

TÉLÉPHONE 514-285-7320
TÉLÉCOPIEUR 514-499-2053
carrieres@lapresse.ca

LE RENDEZ-VOUS
DE L'EMPLOI

LA PRESSE

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Des amendes plus salées pour les employeurs

CAROLINE RODGERS
COLLABORATION SPÉCIALE

Les employeurs qui ne respectent pas les règles de sécurité en milieu de travail risquent de trouver la note salée à l'avenir. À partir de demain, les contrevenants paieront des amendes deux fois plus élevées qu'auparavant. Et à partir de janvier, il en coûtera aux entreprises le triple du montant actuel en cas d'infraction à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST).

L'an dernier, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité pour cette augmentation lorsque la LSST a été actualisée, 30 ans après sa création en 1979. Les amendes n'avaient jamais été indexées depuis ce temps.

«Elles n'avaient plus le caractère dissuasif qu'elles avaient lors de

gradation du montant des amendes en cas de récidives.

Du côté syndical, on se réjouit de ces mesures. «Cela faisait partie de nos revendications de longue date, dit Roger Valois, vice-président de la CSN. On sait que l'argent, c'est le nerf de la guerre pour les employeurs. Si ça fait mal à leur portefeuille, ils vont faire plus attention.»

Mais, du côté patronal, on trouve l'augmentation trop brusque. «Nous ne voyons pas la pertinence de rattraper d'un seul coup 30 ans de retard, souligne Dominique Malot, vice-président, santé et sécurité au Conseil du patronat. On demandait d'y aller plus progressivement.»

La situation au Québec

L'an dernier, 6806 constats d'infraction ont été émis par les inspec-



PHOTO MUHAMMAD HAMED, ARCHIVES REUTERS

Au total, environ 15 000 inspections ont lieu chaque année sur les lieux de travail au Québec. En plus d'augmenter les amendes, la CSST a revu le cadre d'intervention pour l'axer davantage sur la prévention et mieux harmoniser les inspections.

Avec le rattrapage, les amendes sur les règles de sécurité équivaudront à ce qu'elles auraient été si elles avaient été indexées depuis 30 ans sur la base de l'Indice des prix à la consommation.

leur adoption, dit Pierre Turgeon, porte-parole de la Direction des communications et des relations publiques de la CSST. Pour nous, ce sera un bon coup de pouce pour faire passer notre message aux employeurs et dire que faire de la prévention, c'est payant!

Avec ce rattrapage, les amendes équivaudront à ce qu'elles auraient été si elles avaient été indexées depuis 30 ans sur la base de l'Indice des prix à la consommation. À partir de janvier, elles seront toujours indexées. De plus, la loi prévoit une

teurs de la CSST, pour un total de 7 millions de dollars. «En 2009, le budget total de la CSST était de 2,3 milliards, dit Pierre Turgeon. En présumant qu'avec l'augmentation, les revenus des amendes seront cette année de 10 à 12 millions, ce n'est pas une façon de se financer pour la CSST, loin de là.»

Au total, environ 15 000 inspections ont lieu chaque année sur les lieux de travail. En plus d'augmenter les amendes, la CSST a revu le cadre d'intervention pour l'axer davantage sur la prévention et

mieux harmoniser les inspections.

«Nous sommes contents de cet aspect, car il est important de soutenir davantage les employeurs dans une approche de prévention, souligne Dominique Malot. Les petites entreprises n'ont pas toujours un spécialiste en santé et sécurité. De plus, il y avait un manque d'uniformité dans les inspections d'une région à l'autre, alors que le danger et les risques sont les mêmes partout.»

Par ailleurs, même s'il se réjouit de l'augmentation des amendes, le vice-président de la CSN déplore le nombre trop peu élevé d'inspecteurs. «Les inspecteurs font un excellent travail, mais on voudrait qu'il y en ait plus, dit Roger Valois. Au Québec, on a pratiquement 500 personnes pour surveiller la chasse et la pêche, mais seulement 300 inspecteurs à la CSST. Les animaux sont mieux surveillés que les travailleurs. Cherchez l'erreur!»

Moins d'accidents

Malgré tout, les accidents et lésions professionnelles sont en diminution constante au Québec depuis 10 ans, souligne Pierre Turgeon. En 2009, 95 597 personnes ont subi un accident de travail ou ont été malades à cause de leur emploi. On dénombrait aussi 62 morts. Il s'agit d'une diminution de 12 % par rapport à l'année précédente.

«C'est une tendance lourde, dit-il. Il y a eu une baisse générale d'environ 30 % depuis 10 ans. On pense que c'est dû au travail de prévention et des efforts tant du côté des employeurs que des travailleurs. Les gens sont de plus en plus conscients que c'est important d'être prudent au travail.»



Collège
André-Grasset

**COORDONNATEUR DES COMMUNICATIONS
ET DE L'INFORMATIQUE**

Sous l'autorité de la directrice générale, le coordonnateur ou la coordonnatrice est responsable de la gestion des deux secteurs, les communications étant le secteur principal.

De façon plus spécifique dans les champs d'activité suivants :

- POUR LES COMMUNICATIONS :**
- La définition d'une stratégie de communication relativement :
 - au positionnement;
 - au recrutement;
 - aux communications internes et externes;et le choix des moyens appropriés pour rejoindre les publics cibles.
 - La gestion du service de reprographie et de l'accueil du Collège.
- POUR L'INFORMATIQUE :**
- L'analyse fonctionnelle et organique des systèmes supports à l'organisation pédagogique et administrative;
 - Les réseaux de communications;
 - L'entretien des réseaux et systèmes;
 - La veille technologique.

- QUALIFICATIONS REQUISES**
- Formation universitaire de premier cycle en communication;
Bonne connaissance du milieu de l'éducation;
Expérience d'au moins trois ans en gestion des communications intégrées.
- Date d'entrée en fonction : août 2010
- Date limite de réception des candidatures :
vendredi 6 août 2010, 12 h

Envoi à : ressourceshumaines@grasset.qc.ca
Service des ressources humaines
Collège André-Grasset
1001, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 1M3
Télécopieur : 514 381-7421

Le Collège André-Grasset applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les personnes handicapées, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques à présenter leur candidature et à s'identifier comme tel.



La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une centrale syndicale représentant plus de 300 000 membres oeuvrant dans les secteurs privé et public.

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER SYNDICAL science de la santé (SSE) AFFICHAGE 2010-055-PAE

La CSN souhaite combler un poste de conseillère ou conseiller syndical science de la santé (SSE) au sein de l'équipe du Service des relations du travail localisé à Montréal.

Sommaire du poste :

Cette personne devra, entre autres, conseiller et assister la CSN et ses organismes affiliés relativement à la santé-sécurité en milieu de travail et à la protection de l'environnement. Elle devra également :

- Conseiller et assister les conseillères ou conseillers syndicaux de la CSN et des organismes affiliés dans l'évaluation des mesures à prendre en vue de protéger l'environnement et pour identifier, corriger et prévenir les conditions dangereuses de travail (programme de prévention et de santé, organisation du travail, application des lois et règlements, etc.).
- Effectuer des travaux de recherche, d'analyse et de vulgarisation sur diverses questions et en produire les rapports pertinents.
- Procéder ou collaborer au besoin aux inspections et enquêtes techniques appropriées (études épidémiologiques et ergonomiques, techniques d'hygiène industrielle, etc.).
- Évaluer les rapports d'enquêtes produits par des organismes privés ou publics.
- Conseiller la CSN et les organismes affiliés sur le choix des ressources scientifiques extérieures au mouvement et coordonner leurs interventions.
- Participer aux instances, faire connaître et partager les orientations du mouvement et favoriser la mobilisation des membres dans le cadre des politiques mises de l'avant par les instances appropriées.

Exigences :

Connaissance ou formation :

- Très bonne connaissance de la langue française.
- Diplôme de deuxième cycle ou l'équivalent en sciences de la santé et une expérience pertinente en santé-sécurité.
- Connaissance théorique et méthodologique permettant d'analyser divers problèmes liés à la santé-sécurité ou à la protection de l'environnement.
- Connaissance générale des lois pertinentes.

Aptitudes spécifiques :

- Capacité de préparer et rédiger tout document ou rapport utile à son travail.
- Capacité de rechercher et d'organiser les connaissances pour les rendre transmissibles et accessibles.
- Capacité d'agir comme formatrice ou formateur.

Autres exigences :

- Disponibilité selon les besoins du service.
- Connaissance du mouvement syndical et adhésion aux orientations de la CSN.

Conditions de travail :

- Salaire annuel et avantages sociaux selon les dispositions de la convention collective.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae en indiquant le numéro d'affichage au plus tard le 6 juillet 2010 à l'attention de Céline Lefebvre, Service des ressources humaines de la CSN, 1601, avenue De Lorimier, Montréal H2K 4M5 ou par télécopieur au 514 598-2019.



Commission canadienne
des grains

Canadian Grain
Commission

Commissaire (poste à temps plein)

Les candidatures pour le poste de commissaire de la Commission canadienne des grains (CCG) sont maintenant acceptées.

La CCG est un organisme du gouvernement fédéral qui rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG a pour mandat de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur.

La CCG est dirigée par trois commissaires qui établissent l'orientation de l'organisme, élaborent ses politiques et assurent l'administration et le respect de la Loi sur les grains du Canada.

Parmi les exigences fondamentales, les candidats doivent avoir une vaste expérience en gestion à un niveau supérieur dans une organisation du secteur privé ou du secteur public. Il sera important de connaître le mandat et les activités de la CCG, la *Loi sur les grains du Canada* et les règlements apparentés, y compris la relation de la CCG avec les producteurs et les organisations de l'industrie céréalière du Canada. De l'expérience dans les domaines de la production, de la manutention, du transport, de la commercialisation et du traitement des grains constitue un atout important.

Pour obtenir d'autres précisions concernant ce poste ainsi que les compétences requises, veuillez visiter les sites Web suivants : www.grainscanada.gc.ca et www.appointments-nominations.gc.ca.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 5 juillet 2010 à la secrétaire adjointe du Cabinet (Personnel supérieur), Bureau du Conseil privé, 59, rue Sparks, 1^{er} étage, Ottawa (Ontario) K1A 0A3, 613-957-5006 (télécopieur), GICA-NGEC@bnet.pco-bcp.gc.ca (courriel).

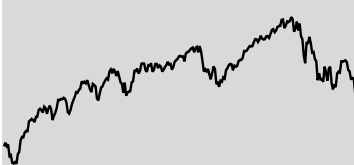


LA PRESSE AFFAIRES INVESTIR

LES BOURSES

ÉTATS-UNIS

S&P 500 > 12 mois



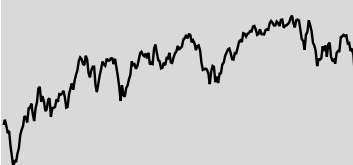
FERMETURE **1 041,24**
VAR. 1J **-3,10** % | 1 AN **+12,30** %
52 SEM. HAUT **1 219,80** BAS **869,32**

DANS LE MONDE

	FERMETURE	VAR. 1 J (pts)	(%)
Brazil Bovespa (Brésil)	61 977,91	-2 247,31	-3,50
CAC 40 (France)	3 432,99	-143,46	-4,01
DAX (Allemagne)	5 952,03	-205,19	-3,33
DJ Euro Stoxx 50 (Europe)	2 356,81	-74,27	-3,06
FTSE 100 (Angleterre)	4 914,22	-157,46	-3,10
Hang Seng (Hong Kong)	20 248,90	-477,78	-2,31
Mexico Bolsa (Mexique)	31 473,20	-1 094,99	-3,36
FTSE MIB (Italie)	19 236,26	-894,35	-4,44
NIKKEI 225 (Japon)	9 570,67	-123,27	-1,27
S&P/ASX 200 (Australie)	4 345,70	-38,80	-0,88
Shanghai (Chine)	2 427,05	-108,23	-4,27
Swiss Market (Suisse)	6 144,45	-166,70	-2,64

CANADA

S&P/TSX TORONTO > 12 mois



FERMETURE **11 263,83**
VAR. 1J **-2,96** % | 1 AN **+7,51** %
52 SEM. HAUT **12 321,76** BAS **9 535,50**

PLUS ACTIFS

	VOLUME	FERM (\$)	VAR (%)
LUNDIN MINING (LUN)	9 295 977	3,02	-8,76
ISHARES S&P/TSX (XIU)	9 178 177	16,57	-3,10
HORIZONS BETAPRO (HOU)	7 542 187	6,34	-6,07
MANULIFE FINAN. (MFC)	7 494 122	15,38	-5,35
TECK RES./B (TCK.B)	7 322 442	31,77	-5,67
SUNCOR ENERGY (SU)	6 341 318	31,65	-4,09
BOMBARDIER/B (BBD.B)	6 160 136	4,77	-4,98
HORIZONS BETA/A (HNU)	5 697 102	6,03	-7,94
WESTERN COAL (WTN)	5 661 333	4,16	-11,86
BANQUE ROYALE (RY)	4 790 771	51,00	-3,06
TALISMAN ENERGY (TLM)	4 611 393	16,23	-4,08
GOLDCORP (G)	4 536 197	45,87	-1,86
BANQUE TD (TD)	4 526 949	68,59	-2,97
RESEARCH IN MO. (RIM)	4 159 554	52,41	-4,43
CONS. THOMPSON (CLM)	4 126 537	7,28	-7,50
HORIZONS BETAPRO (HND)	4 064 398	6,48	8,00

TITRES GAGNANTS

EN %	VOLUME	FERM (\$)	VAR (%)
HOMBURG INV./B (HIL.B)	1 080	6,00	16,50
IPATH S&P 500 (VXX)	278 304	32,52	11,56
OPMEDIC GROUP (DMG)	5 500	2,07	10,70
HORIZONS BETAPRO (HKD)	38 525	20,86	10,02
HORIZONS BETA (HMD)	133 030	13,93	8,91

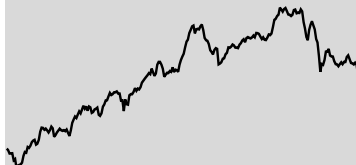
EN \$	VOLUME	FERM (\$)	VAR (\$)
FAIRFAX FINAN. (FFH)	33 973	390,82	3,82
IPATH S&P 500 (VXX)	278 304	32,52	3,37
HORIZONS BETAPRO (HKD)	38 525	20,86	1,90
HORIZONS BETAPRO (HJD)	20 720	14,59	1,19
HORIZONS BETA (HMD)	133 030	13,93	1,14

TITRES PERDANTS

EN %	VOLUME	FERM (\$)	VAR (%)
QUADRA MINING (QUX.W)	54 500	2,25	-17,88
RIDLEY (RCL)	15 155	7,05	-16,37
WESTERN COAL (WTN)	5 661 333	4,16	-11,86
SL SPLIT/A (SLS)	1 800	3,00	-11,76
GRANDE CACHE COAL (GCE)	2 737 357	5,41	-11,75

EN \$	VOLUME	FERM (\$)	VAR (\$)
MAGNA INTERN/A (MG.A)	316 053	67,64	-4,15
LABRADOR IRON (LIF.U)	97 100	41,60	-3,93
FIRST QUANTUM (FM)	953 557	54,50	-3,73
INMET MINING (IMN)	427 718	41,97	-3,49
BANQUE CIBC (CM)	2 621 459	67,33	-3,25

TSX CROISSANCE PETITES CAPITALISATIONS > 12 mois



FERMETURE **1 409,74**
VAR. 1J **-2,86** % | 1 AN **+27,51** %
52 SEM. HAUT **1 691,10** BAS **1 027,29**

PLUS ACTIFS

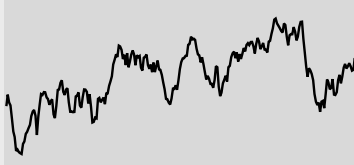
	VOLUME	FERM (\$)	VAR (%)
STEM CELL THER. (SSS)	5 005 500	0,05	-9,09
CANACOL ENERGY (CNE)	4 978 858	0,89	0,00
TRIPLE 8 ENER. (TEE)	4 537 886	0,12	26,32
SPIDER RES. (SPD)	3 382 464	0,19	-2,63
OPAL ENERGY (OPA)	3 349 000	0,01	0,00
AMADOR GOLD (AGX)	3 094 510	0,02	-20,00
GOLDEN HOPE (GNH)	3 072 923	0,66	-8,33
ALCAN ENERGY (ALE)	2 974 587	0,35	-4,17
AMERICAN CONS. (AUC)	2 516 772	0,20	-9,09
KWG RES. (KWG)	2 342 981	0,12	0,00

CONSULTEZ les cotes boursières en tout temps sur **lapresseaffaires.com**

PÉTROLE

West Texas Intermediate, contrat à terme

> 12 mois



75,94 \$US

Variation 1 JOUR **-2,31 \$US**

Variation 1 SEM. **-1,64 %**

Variation 1 AN **+6,22 %**

FONDS INDICIELS

	FERM.	1J (\$)	1J (%)	1AN (%)
S&P/TSX comp. (XIC)	17,78	-0,55	-3,00	7,69
S&P/TSX 60 (XIU)	16,57	-0,53	-3,10	3,69
S&P/TSX fin. (XFN)	20,94	-0,70	-3,23	3,71
S&P/TSX éner. (XEG)	17,05	-0,63	-3,56	2,65
S&P/TSX or (XGO)	23,67	-0,18	-0,75	17,76
Oblig. c. terme (XS8)	29,05	0,10	0,35	-0,03
Oblig. l. terme (XB8)	29,76	0,17	0,57	1,99
S&P 500 (XSP)	11,97	-0,39	-3,16	11,14

CANADA LPA 100 (QUOTIDIEN)

La Presse Affaires présente une sélection de 100 titres inscrits à la Bourse de Toronto.

	FERM. (\$)	VARIATION 1J pts	(%)	VOLUME (100)	VAR. CETTE ANNÉE (%)	52 SEM. HAUT	BAS	DIV. ANN.
SANTÉ	385,33	pts	-1,74		18,70			
Atrium (ATB)	15,20	-0,10	-0,65	2 038	-3,55	17,98	11,45	0,00
▼ Theratechnologies (TH)	5,05	-0,06	-1,17	1 535	14,00	5,75	1,83	0,00
▼ Biovail (BVF)	20,14	-0,24	-1,18	16 791	37,19	20,50	13,45	0,38
▼ MDS (MDS)	8,75	-0,19	-2,13	1 595	6,84	9,51	5,81	0,00
CONSOMMATION COURANTE	1 380,67	pts	-1,85		-10,68			
Lassonde (LAS.A)	55,85	0,35	0,63	4	5,40	58,75	38,00	1,16
Molson (TPX.B)	44,93	0,03	0,07	18	-5,41	54,39	41,25	1,13
Shoppers Drug Mart (SC)	33,10	-0,25	-0,75	19 009	-27,11	50,00	32,57	0,90
Metro (MRU.A)	41,75	-0,35	-0,83	2 769	6,45	45,56	33,02	0,68
▼ Saputo (SAP)	29,45	-0,58	-1,93	2 115	-4,23	31,10	22,62	0,58
▼ Couche-Tard (ATD.B)	18,00	-0,38	-2,07	4 276	-13,54	22,24	13,14	0,16
▼ Loblaw (L)	37,93	-0,86	-2,22	3 197	11,95	40,57	29,72	0,84
▼ Jean Coutu (PJC.A)	8,25	-0,27	-3,17	9 097	-15,04	10,94	7,88	0,22
▼ Weston (George) (WN)	70,47	-2,34	-3,21	896	5,30	75,90	52,75	1,44
SERVICES PUBLICS	1 606,82	pts	-2,13		-5,57			
Gaz Métro (GZM.U)	15,94	-0,11	-0,69	201	-2,80	17,17	14,73	1,24
▼ Innergex (INE)	8,58	-0,11	-1,27	437	56,00	9,62	3,12	0,59
▼ Canadian Utilities (CU)	44,13	-1,05	-2,32	2 621	0,87	49,44	35,90	1,51
▼ Fortis (FTS)	26,98	-0,77	-2,77	4 119	-5,93	29,32	21,60	1,12
▼ TransAlta (TA)	19,61	-0,71	-3,49	14 861	-16,48	24,00	19,55	1,16
▼ Boralx (BLX)	7,84	-0,44	-5,31	343	-19,18	10,98	7,26	0,00
MATÉRIAUX	3 036,39	pts	-2,51		0,53			
Semafo (SMF)	8,45	0,02	0,24	17 988	90,74	9,13	1,97	0,00
Barrick (ABX)	47,44	-0,42	-0,88	38 404	14,42	50,53	35,50	0,40
▼ Goldcorp (G)	45,87	-0,87	-1,86	45 362	10,93	48,37	35,12	0,18
▼ Osisko (OSK)	11,63	-0,24	-2,02	12 956	37,47	12,45	6,14	0,00
▼ Canam (CAM)	6,90	-0,16	-2,27	81	-3,23	9,81	5,95	0,16
▼ Potash (POT)	92,60	-2,42	-2,55	14 922	-19,05	130,69	91,07	0,40
▼ Cascades (CAS)	6,37	-0,23	-3,48	730	-28,75	9,80	3,96	0,16
▼ Teck Cominco (TCK.B)	31,77	-1,91	-5,67	73 224	-13,72	46,92	17,27	0,40
▼ Tembec (TMB)	1,93	-0,19	-8,96	1 283	50,78	3,09	0,50	0,00
CONSOMMATION AUTRE	950,36	pts	-2,58		5,72			
TVA (TVA.B)	12,10	-0,09	-0,74	16	-9,36	15,70	8,40	0,20
Astral Media (ACM.A)	35,65	-0,29	-0,81	499	7,15	36,98	26,91	0,50
Shaw (SJR.B)	19,13	-0,17	-0,88	14 968	-11,72	22,02	17,71	0,88
Le Château (CTU.A)	12,73	-0,12	-0,93	216	-6,74	15,00	10,75	0,70
▼ Cogeco Câble (CCA)	34,09	-0,43	-1,25	716	-2,60	43,98	26,40	0,56
▼ Thomson Reuters (TRI)	37,99	-0,60	-1,55	16 047	11,90	39,95	32,11	1,14
▼ Dorel (DIL.B)	33,34	-0,66	-1,94	501	2,46	39,35	23,76	0,59
▼ BMTC (GBT.A)	18,75	-0,38	-1,99	71	25,00	20,64	9,63	0,20
▼ Uni-Select (UNS)	26,61	-0,64	-2,35	47	-13,86	31,21	23,41	0,47
▼ Gildan (GIL)	31,28	-0,83	-2,58	4 644	21,71	33,26	15,18	0,00
▼ Rona (RON)	15,63	-0,44	-2,74	1 588	1,17	17,73	11,61	0,00
▼ Pages Jaunes (YLO.U)	6,05	-0,21	-3,35	15 564	12,45	6,98	4,78	0,80
▼ Reitmans (RET.A)	18,18	-0,67	-3,55	647	8,54	19,42	12,96	0,80
▼ Canadian Tire-A (CTC.A)	53,00	-2,01	-3,65	2 954	-7,83	60,75	49,50	0,84
▼ Quebecor (QBR.B)	31,78	-1,82	-5,42	577	16,75	37,90	18,42	0,20
▼ Magna (MG.A)	67,64	-4,15	-5,78	3 161	27,00	78,82	42,03	0,72
TÉLÉCOMS	771,17	pts	-2,71		6,24			
▼ Telus (T)	39,99	-1,02	-2,49	7 824	17,24	41,31	29,68	2,00
▼ BCE (BCE)	30,44	-0,86	-2,75	18 495	4,97	32,23	23,28	1,74
▼ Rogers (RCL.B)	35,12	-1,18	-3,25	28 383	7,43	37,71	27,40	1,28
INDUSTRIELLES	1 114,33	pts	-2,95		-1,73			
▲ Velan (VLN)	14,90	0,40	2,76	0	-2,30	16,98	10,85	0,32
▲ Laperre & Verreault (GLV.A)	7,75	0,15	1,97	3 722	-13,70	10,35	6,75	0,00
Quinc. Richelieu (RCH)	23,21	0,06	0,26	38	3,16	25,48	17,01	0,36
ACE Aviation (ACE.A)	8,15	-0,06	-0,73	95	38,14	9,16	4,22	0,00
▼ Stella-Jones (SJ)	27,00	-0,52	-1,89	207	4,85	29,90	20,60	0,36
▼ Transat (TRZ.B)	10,25	-0,22	-2,10	577	-51,42	24,90	9,35	0,00
▼ Canadian National (CNR)	61,05	-1,42	-2,27	12 389	6,47	64,86	44,31	1,08
▼ Genivar (GNV.U)	25,91	-0,74	-2,78	81	-4,21	29,26	22,23	1,50
▼ CAE (CAE)	9,34	-0,27	-2,81	5 813	6,50	10,42	6,61	0,12
▼ Transcontinental (TCL.A)	13,16	-0,40	-2,95	1 143	1,86	14,25	7,74	0,36
▼ Transforce (TFI)	9,47	-0,36	-3,66	2 130	12,74	11,12	4,91	0,40
▼ Canadian Pacific (CP)	56,33	-2,25	-3,84	13 672	-0,81	62,90	38,35	1,08
▼ SNC-Lavalin (SNC)	42,80	-1,80	-4,04	4 747	-20,73	54,89	39,51	0,68
▼ Jazz Air (JAZ.U)	4,07	-0,20	-4,68	2 033	-7,71	5,24	3,06	0,60
▼ Bombardier (BBD.B)	4,77	-0,25	-4,98	61 601	-0,61	6,24	3,27	0,10
▼ Garda (GW)	7,71	-0,60	-7,22	977	-24,63	11,90	4,27	0,00
FINANCE	1 499,17	pts	-3,18		-4,42			
Ricoan Reit (REI.U)	19,19	-0,16	-0,83	3 220	-3,32	20,07	14,00	1,38
▼ Brookfield Asset (BAM.A)	24,03	-0,32	-1,31	10 830	2,74	27,00	17,90	0,52
▼ Banque Nationale (NA)	55,43	-0,88	-1,56	8 781	-7,98	64,70	51,18	2,48
▼ Ind. Alliance (IAG)	34,67	-0,87	-2,45	2 852	7,67	37,40	22,85	0,98
▼ Banque Scotia (BNS)	48,75	-1,45	-2,89	36 102	-0,95	52,89	39,60	1,96
▼ Banque TD (TD)	68,59	-2,10	-2,97	45 269	3,99	77,37	55,43	2,44
▼ Banque Royale (RY)	51,00	-1,61	-3,06	47 920	-9,57	62,89	44,42	2,00
▼ Banque Laurentienne (LB)	42,06	-1,34	-3,09	416	-1,61	45,64	32,08	1,44
▼ Power Corporation (POW)	25,51	-0,82	-3,11	18 250	-12,67	31,50	23,70	1,16
▼ Great-West (GWO)	23,77	-0,84	-3,41	12 502	-11,57	29,24	20,02	1,23
▼ Financière Power (PWF)	27,00	-1,00	-3,57	5 544	-13,33	34,23	24,50	1,40
▼ Intact Financial (IFC)	43,93	-1,67	-3,66	4 547	18,25	47,19	31,28	1,36
▼ Banque de Montréal (BMO)	57,35	-2,20	-3,69	30 079	2,69	65,71	45,15	2,80
▼ IGM Financial (IGM)	36,71	-1,51	-3,59	72,04	-13,44	45,60	36,71	2,05
▼ Sun Life (SLF)	27,78	-1,22	-4,21	21 801	-8,17	38,50	27,00	1,44
▼ Banque CIBC (CM)	67,33	-3,25	-4,60	26 215	-1,20	77,38	55,00	3,48
▼ Financière Manuvie (MFC)	15,38	-0,87	-5,35	74 941	-20,43	26,50	15,34	0,52

LA PRESSE AFFAIRES INVESTIR

DENRÉES				
	FERMETURE	VARIATION (%)		
		1 JOUR	1 AN	
Blé (\$US/boisseau)	4,42	-1,67	-16,37	
Cacao (\$US/livre)	1,34	-5,00	16,75	
Café (\$US/livre)	1,62	-2,89	37,04	
Mais (\$US/boisseau)	3,25	-2,62	-13,79	
Soya (\$US/boisseau)	9,47	-0,81	-22,04	
Sucre (\$US/livre)	0,18	2,27	3,84	

ÉNERGIE				
	FERMETURE	VARIATION (%)		
		1 JOUR	1 AN	
Essence (\$US/gallon)	2,06	-3,56	6,49	
Gaz naturel (\$US/gigajoule)	4,81	-3,57	15,72	
Mazout (\$US/gallon)	2,01	-3,92	12,77	

Source : New York Mercantile Exchange (NYMEX)

MÉTAUX				
	FERMETURE	VARIATION (%)		
		1 J	1 AN	
Aluminium (\$US/livre)	0,89	-1,68	21,44	
Argent (\$US/once)	18,48	-1,06	32,50	
Cuivre (\$US/livre)	2,99	-3,16	29,49	
Étain (\$US/livre)	8,05	-1,99	20,01	
Nickel (\$US/livre)	9,04	-1,36	26,33	
Palladium (\$US/once)	452,00	-3,84	83,00	
Platine (\$US/once)	1 537,10	-1,82	29,80	
Plomb (\$US/once)	0,79	-4,73	1,90	
Zinc (\$US/livre)	0,80	-4,99	13,81	

Source : London Metal Exchange

LES OBLIGATIONS				
	COUPON	ÉCHÉANCE	PRIX	REND. VAR.
LE GOUVERNEMENT DU CANADA				
Canada	9,00	01-03-11	105,46	0,75 0,00
Canada	6,00	01-06-11	104,57	0,97 0,03
Canada	10,25	15-03-14	128,88	2,08 0,38
Canada	9,75	01-06-21	160,76	3,13 0,88
Canada	8,00	01-06-23	148,97	3,30 0,43
Canada	8,00	01-06-27	156,18	3,55 0,85
Canada	5,75	01-06-29	129,13	3,61 0,74

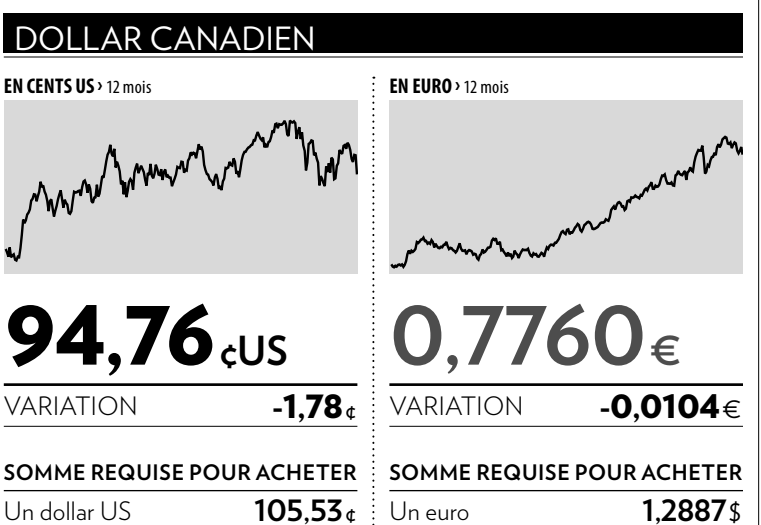
LES PROVINCES				
Hydro Québec	11,00	15-08-20	157,03	4,06 0,64
Manitoba	7,75	22-12-25	138,02	4,34 0,53
New Brunswick	6,00	27-12-17	115,60	3,60 0,58
Newfoundland	6,15	17-04-28	119,99	4,50 0,56
Nova Scotia	6,60	01-06-27	124,12	4,54 0,53
Ontario	6,25	25-08-28	120,55	4,57 0,54
Ontario Hydro	7,45	31-03-13	116,10	1,44 0,12
Ontario Hydro	8,50	26-05-25	144,33	4,40 0,53
Ontario Hydro	8,25	22-06-26	142,58	4,48 0,55
P E I	8,50	27-10-15	125,96	3,15 0,50
Québec	6,00	01-10-29	117,62	4,60 0,51

LES CORPORATIONS				
Bell Canada	7,00	24-09-27	109,36	6,11 0,98
Bombardier	7,35	22-12-26	98,25	7,53 0,00
Cons Gas	6,10	19-05-28	112,83	5,00 0,67
Gtaa	6,45	03-12-27	112,90	5,30 0,46
Investors Gr	6,65	13-12-27	105,87	6,09 0,45
Wtcoast Ene	6,75	15-12-27	115,12	5,40 0,50

TAUX D'INTÉRÊT				
	FERMETURE	RENDEMENT		
		SEM.	ANNÉE	
CANADA				
Taux d'escompte	0,75	0,00	0,25	
Taux préférentiel	2,50	0,00	0,25	
Fonds à un jour	0,50	0,00	0,25	
Bons du Trésor (3 mois)	0,52	-0,02	0,28	
Obligations (2 ans)	1,39	-0,31	0,19	
Obligations (10 ans)	3,09	-0,18	-0,31	

ÉTATS-UNIS				
Taux d'escompte	0,75	0,00	0,25	
Taux préférentiel	3,25	0,00	0,00	
Fed funds	0,25	0,00	0,00	
Bons du trésor (3 mois)	0,13	0,02	-0,04	
Obligations (2 ans)	0,59	-0,08	-0,50	
Obligations (10 ans)	2,95	-0,22	-0,53	

OR				
New York				
1 242,40 \$US				
Variation	1 JOUR	+3,80 \$US		
Variation	1 SEM.	+0,20 %		
Variation	1 AN	+32,07 %		



LES DEVISES DANS LE MONDE				
Afrique du Sud	1 \$ vaut	7,26 rands	Japon	1 \$ vaut 83,79 yens
Australie	1 \$ vaut	1,11 dollar	Liban	1 \$ vaut 1 584,53 livres
Brésil	1 \$ vaut	1,71 real	Mexique	1 \$ vaut 12,20 pesos
Chine	1 \$ vaut	6,43 renminbis	Norvège	1 \$ vaut 6,16 couronnes
Grande-Bretagne	1 \$ vaut	0,63 livre	Nouvelle-Zélande	1 \$ vaut 1,37 dollar
Hong-Kong	1 \$ vaut	7,36 dollars	Russie	1 \$ vaut 29,63 roubles
Inde	1 \$ vaut	43,86 roupies	Suède	1 \$ vaut 7,39 couronnes
Israël	1 \$ vaut	3,67 n.shekels	Suisse	1 \$ vaut 1,02 franc

Se faire piéger par des FNB



MICHEL GIRARD
CHRONIQUE

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué! C'est exactement ce qui est en train de se produire avec les fonds négociés en Bourse (FNB), dont les portefeuilles sont des copies conformes de leurs indices de référence. Devant leur popularité grandissante auprès des investisseurs, les firmes financières multiplient les FNB de tout acabit. Elles offrent maintenant des FNB qui copient la performance enregistrée dans une panoplie de secteurs et de sous-indices. C'est pourquoi on retrouve des FNB de petites, moyennes ou grandes capitalisations canadiennes; des FNB d'actions de croissance; des FNB de services financiers, de fiducies de revenu; des FNB d'actions de technologie de l'information, d'actions du secteur matériaux; des FNB d'actions à dividendes élevés; des FNB de marchés émergents; des FNB de sociétés socialement responsables, de titres aurifères, de métaux précieux; des FNB de valeurs internationales (États-Unis, Chine, Brésil, Amérique latine, Asie, Europe, Inde, etc.); des FNB d'obligations gouvernementales (de diverses échéances), d'obligations de sociétés; des FNB représentant différents portefeuilles diversifiés; des FNB hautement spéculatifs

qui doublent la performance ou contre-performance de certains indices boursiers; etc. Au Canada seulement, il y a actuellement 171 fonds négociés en Bourse qui sont offerts aux investisseurs canadiens. Aux États-Unis, on en répertorie plus de 900 qui se

ler que 80 % des gestionnaires de fonds communs de placement se font régulièrement battre par les grands indices des marchés financiers. Je vois le portrait d'ici. La majorité des FNB ultra pointus, c'est-à-dire tous ceux qui copient la performance de la panoplie de sous-indices et sous-secteurs financiers, vont au fil des ans se faire battre par les grands indices financiers les plus représentatifs des marchés boursiers et obligataires canadiens, américains, internationaux. Juste avec les grands indices financiers, on en a plein

La prolifération des fonds négociés en Bourse est telle que c'en est devenu ridicule. On est en train de répéter la même grave erreur qui a été commise avec les fonds communs de placement, soit une diversification à outrance des catégories de fonds.

négoient sur les divers marchés. Ajoutons... des centaines d'autres FNB qui s'échangent sur les marchés européens et asiatiques. La prolifération des FNB est telle que c'en est devenu ridicule. On est en train de répéter la même grave erreur qui a été commise avec les fonds communs de placement, soit une diversification à outrance des catégories de fonds. Et cela, dans le seul but de percevoir auprès des investisseurs les plus de frais et de commissions possible. La diversification à outrance des fonds communs de placement n'a jamais rendu service aux investisseurs. Bon an, mal an, est-il important de rappe-

les bras à essayer de tirer son épingle du jeu. Faire de l'argent en Bourse est devenu extrêmement difficile. Il suffit de suivre à la trace Wall Street et ses trois populaires indices boursiers, le Dow Jones, le S&P 500 et le NASDAQ, pour se rendre compte avec quelle vitesse les gains accumulés au cours des périodes florissantes s'effacent pendant les périodes troubles. Et comme les sautes d'humeur de Wall Street influencent toutes les autres grandes places boursières du monde, c'est sans surprise que l'on voit tous les principaux indices de la planète boursière fluctuer à quelques dixièmes de pourcentage près en fonction de la performance américaine.

représentatifs des marchés financiers. Je vous rappelle leurs noms et symboles boursiers, ainsi que les indices de référence qu'ils copient. Voici mes préférés, avec le rendement annuel composé enregistré au cours des cinq dernières années terminées le 31 mai dernier : > XIU (iSharesMC CDN LargeCap 60 Index Fund): le portefeuille de ce FNB suit le rendement du populaire indice S&P/TSX 60 de la Bourse de Toronto, et de ses 60 grandes sociétés canadiennes. Rendement annualisé sur cinq ans: 7,52 %. > XIC (iSharesMC CDN Composite Index Fund):

ce FNB copie l'indice S&P/TSX Composite de la Bourse de Toronto, et ses 300 sociétés canadiennes. Rendement annuel composé en cinq ans: 7,06 %. > XIN (iShares MC CDN EAFE International Index Fund): le fonds couvre (en dollars canadiens) la performance de l'indice international MSCI EAE0 (Europe, Australasie, Extrême-Orient) qui affiche sur cinq ans un rendement annuel négatif de 2,8 %. > XSP (iShares MC CDN S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index Fund): avec ce FNB, vous suivez la performance de l'indice S&P 500 de la Bourse de New York et de ses 500 grandes multinationales américaines. Rendement sur cinq ans: -3,26 % l'an.

> XBB (iShares DEX Universe Bond Index Fund): c'est le FNB le plus représentatif du marché obligataire canadien. L'indice obligataire universel DEX est composé d'un éventail diversifié d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations provinciales, d'obligations de sociétés et d'obligations municipales. Il affiche depuis 2005 un rendement annualisé de 4,5 %. Vous allez me dire que la contre-performance des deux FNB étrangers, le XSP et le XIN, ne vous inspire pas trop le portefeuille... A vrai dire, les marchés étrangers se sont tellement fait brasser la cage cette année que cela laisse présager des jours meilleurs. Allez, on a le droit de rêver!

Ruée sur les obligations nord-américaines

RUDY LE COURS

L'inquiétude qui s'est emparée des investisseurs et des spéculateurs sur les grandes places boursières provoque un important rallye sur les marchés obligataires américain et canadien. Cela va aider les gouvernements à financer leurs déficits à moindre coût, bien que les nouvelles émissions aient été rares ces jours derniers à cause des sommets du G20 et du G8, qui ont forcé plusieurs traders canadiens à travailler chez eux, et de congés fériés des deux côtés de la frontière cette semaine. Prix inégalé La ruée sur les bons du Trésor américain venant à échéance dans 10 ans en a fait grimper le prix à un sommet inégalé cette année. Pour chaque tranche de 100\$ portant un coupon de 3,5 %, les investisseurs étaient prêts à payer plus de 104\$US hier. Cela signifie que le rendement effectif est passé sous la barre des 3 %, un plancher qui tenait bon depuis le début de l'année. «Le taux des obligations 10 ans américaines pourrait diminuer jusqu'à 2,80 % cet été», croit Paul-André



PHOTO ROBYN BECK, ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

En mai, les entreprises n'avaient créé que 41 000 emplois, relançant les inquiétudes d'une reprise sans embauches, peu propice à une consommation soutenue ou à la stabilisation du marché immobilier.

Pinsonnault, économiste principal à la Financière Banque Nationale. Les chiffres de l'emploi en juin, dévoilés vendredi, pourront accélérer la tendance ou la briser. En mai, les entreprises n'avaient créé que 41 000 emplois, relançant les inquiétudes d'une reprise sans embauches, peu propice

à une consommation soutenue ou à la stabilisation du marché immobilier. Si juin devait révéler moins de 100 000 embauches dans le secteur privé, la morosité perdurerait. Plus de 175 000 par contre seraient reçues avec un grand soulagement. Pour les obligations canadiennes qui servent aussi de

valeur refuge dans une moindre mesure, ce sera toutefois bien plus difficile de franchir la barre des 3,0 %, croit M. Pinsonnault. Elles se négociaient autour de 3,10 % hier. À la différence de la Réserve fédérale, la Banque du Canada a déjà amorcé son resserrement monétaire qui devrait mener son taux directeur à au moins 1 %, d'ici la fin de l'année. Le taux cible de la Fed ne devrait pas bouger. Il flotte dans une fourchette de 0 % à 0,25 % depuis décembre 2008. Toutefois, la ruée sur les bons du Trésor américains repose sur des inquiétudes qui iront s'estompant, pense M. Pinsonnault qui croit toujours en la durabilité de la reprise. Si tel était le cas, les rendements présents sont trop faibles et devraient repasser au-dessus de 3,8 % avant la fin de l'année, tout comme les rendements canadiens.

Redressement des taux

Tous les scénarios mènent à un redressement des taux d'ici quelques mois, croit Éric Lascelles stratège macro-économique canadien chez TD Valeurs mobilières. Dans une étude parue lundi et intitulée «Flipping a Two-Headed Coin» (Tirer à face

ou face), il tire la conclusion suivante: «Si les conditions économiques s'améliorent, les rendements obligataires vont grimper. Si elles se détériorent, les gouvernements vont riposter à un point tel qu'ils sauveront l'économie (ce qui fera grimper les rendements) ou ils vont s'embarquer dans leurs finances, ce qui va créer des inquiétudes et faire monter les taux.» D'ici là, et ce pourrait être l'affaire de quelques mois, les gouvernements pourront emprunter à des taux très avantageux, du moment que leur solvabilité reste bonne, comme c'est le cas encore des États-Unis et du Canada dont la note de crédit est AAA. «Les émetteurs ont des conditions d'emprunt avantageuses», souligne Jean-François Godin, vice-président aux recherches chez Valeurs mobilières Desjardins. La semaine dernière, l'écart entre le rendement d'une obligation canadienne et québécoise était de 94 centièmes. Québec aurait pu emprunter pour 10 ans à un taux tout juste au-dessus de 4 %. Jusqu'ici, le Québec a complété les deux cinquièmes de son programme d'emprunts annuels estimés à quelque 13 milliards.

LA PRESSE AFFAIRES

CENSURE EN CHINE

Google fait marche arrière

AGENCE FRANCE-PRESSE

PÉKIN — Le groupe américain Google compte changer de stratégie en Chine et cesser de rerouter les internautes vers son site de Hong-Kong comme il le fait depuis le début d'année pour ne plus se soumettre à la censure.

Après un long bras de fer avec le gouvernement chinois, Google, se disant excédé par la censure en Chine et les cyberattaques venues de ce pays, avait décidé en mars de ne plus censurer son site en chinois et de le transférer sur Hong-Kong, en redirigeant automatiquement les internautes se connectant au site chinois google.cn sur google.com.hk.

« Dans les prochains jours, nous cesserons entièrement de rerouter (les internautes), accueillant nos clients chinois sur une nouvelle page », a indiqué hier le vice-président de Google, David Drummond, sur le blogue officiel de l'entreprise, sans préciser si le groupe allait de nouveau être soumis à la censure en Chine.

Cette nouvelle page Google.cn, qui offrira un lien sur le site de Google Hong-Kong, permettra « aux utilisateurs de faire des recherches internet ou de continuer à utiliser les services de Google.cn comme la musique ou la traduction sans filtrage », affirme M. Drummond.

« Cette approche nous per-

met de rester fidèles à notre engagement de ne pas censurer les résultats obtenus sur Google.cn et donne aux utilisateurs l'accès à l'ensemble de nos services à partir d'une page », affirme M. Drummond.

Cette décision s'explique par l'expiration le 30 juin de la licence accordée à Google pour faire affaire en Chine continentale, explique-t-il, soulignant que la décision de diriger les internautes vers l'ancienne colonie britannique a été jugée « inacceptable » par les responsables chinois.

« Si nous continuons à rediriger les utilisateurs, notre licence ICP (*Internet Content Provider*) ne sera pas renouvelée (...) Sans cette licence ICP,

nous ne pouvons pas exploiter un site commercial comme Google.cn – donc Google serait effectivement dans le noir en Chine », a-t-il dit.

« Cette nouvelle approche est en accord avec notre engagement de ne pas nous autocensurer et, nous le pensons, avec les lois locales », juge-t-il.

Joint par l'AFP, un porte-parole de Google Chine a expliqué que la différence était que désormais les internautes ne seraient plus automatiquement transférés vers Hong-Kong, mais qu'ils devraient le faire manuellement.

« Nous espérons obtenir le renouvellement de la licence, mais nous sommes dans l'attente de la décision finale », a

dit Marsha Wang.

« Comme il est mentionné dans le blogue, nous avons de nouveau soumis notre demande en nous fondant sur cette nouvelle approche », a-t-elle ajouté.

De son côté, le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Qin Gang, a expliqué ne pas être au courant de la décision de Google, tout en réaffirmant la position de son pays dans cette affaire.

« Je voudrais souligner que le gouvernement chinois encourage les entreprises étrangères à faire affaire en Chine dans le cadre de la loi », a-t-il dit lors d'un point de presse régulier.

TAIWAN ET LA CHINE

Rapprochement commercial historique

PETER HARMSEN
AGENCE FRANCE-PRESSE

CHONGQING — Taiwan et la Chine ont signé hier un accord commercial historique qui va resserrer les liens économiques entre le continent et l'île séparés depuis 60 ans, et peut-être aussi les liens politiques, au grand dam de ses détracteurs à Taiwan.

L'accord-cadre de coopération économique (ACCE), signé à Chongqing, métropole du sud-ouest de la Chine, porteur de grandes occasions commerciales potentielles, est le fruit de deux ans de rapprochement entre la Chine et l'ancienne Formose, où les nationalistes chinois avaient trouvé refuge après avoir perdu la guerre civile contre les communistes en 1949.

« Cette signature marque un tournant dans les relations économiques entre les deux parties. Elle est également un grand pas en avant pour les deux dans la tendance générale d'intégration économique régionale et de mondialisation », a déclaré le négociateur en chef taiwanais, Chiang Pin-kung.

L'ACCE ne parle que de commerce et de taxes douanières, mais, à Taiwan, certains, notamment dans l'opposition, craignent qu'il ne fasse franchir une étape politiquement dangereuse à l'île, vers la réunification, alors que les Taiwanais sont fiers de la démocratie économiquement prospère qu'ils ont fini par bâtir.

« Cela pourrait rapprocher d'un pas l'île du continent (...) Au fur et à mesure que Taipei devient plus dépendant économiquement, ses options politiques se réduisent », a estimé Yang Yung-ming, spécialiste de sciences politiques à la Soochow University de Taipei.

Samedi dernier, des dizai-



PHOTO PATRICK LIN, AGENCE FRANCE-PRESSE

Les relations bilatérales se sont grandement améliorées ces dernières années entre la Chine et Taiwan. À la fin de 2008, les deux parties avaient franchi un pas historique en inaugurant leurs premières liaisons aériennes directes quotidiennes. Sur la photo, un avion de China Eastern Airlines vole au-dessus de Taipei.

nes de milliers de manifestants ont manifesté dans les rues de Taipei pour protester contre cet accord, à l'appel du Parti démocratique progressiste (pro-indépendance), scandant notamment « Sauvez Taiwan! ».

Taiwan est de fait indépendante depuis 1949, même si Pékin la considère comme une île rebelle et n'exclut pas de recourir à la force pour la voir réintégrer le giron de la mère patrie. Selon des estimations, la Chine garde plus d'un millier de missiles pointés sur Taiwan.

Les relations bilatérales se sont grandement améliorées

au cours des dernières années, et notamment depuis l'accession à la présidence de l'île en 2008 de Ma Ying-jeou, favorable à un rapprochement avec Pékin.

À la fin 2008, les deux parties avaient franchi un pas historique en inaugurant leurs premières liaisons aériennes directes quotidiennes.

« La tension du passé s'est muée en paix. La confrontation est devenue coopération », a souligné lundi Chiang Pin-kung.

L'ACCE prévoit notamment des droits de douane préférentiels, voire nuls, sur

539 produits taiwanais, de la pétrochimie aux pièces automobiles.

Cette liste représente 16 % des exportations de l'île vers la Chine continentale, qui est le premier partenaire commercial de Taiwan et la destination numéro un de ses investissements.

En sens inverse, 267 produits chinois – 10,5 % des exportations chinoises vers Taiwan – feront l'objet de mesures similaires.

Un économiste chinois n'a pas manqué de souligner cette différence pour l'attribuer au souci de Pékin d'être accom-

modant avec les 23 millions de Taiwanais.

« La Chine s'est préoccupée de l'impact de l'ACCE sur la société taiwanaise et a exprimé cette préoccupation en prenant en considération le plus possible les intérêts de Taiwan », a affirmé Tang Yonghong, économiste spécialiste de Taiwan à l'Université de Xiamen, dans le sud-est de la Chine.

Selon le gouvernement taiwanais, l'accord-cadre devrait créer 260 000 emplois dans l'île et ajouter 1,7 point de pourcentage à la croissance de l'île.

GRÈCE

Des milliers de manifestants pour la grève générale

AGENCE FRANCE-PRESSE

ATHÈNES — Plus de 15 000 manifestants ont participé hier en Grèce à des défilés, qui se sont conclus avec des brefs incidents à Athènes, en point d'orgue d'une nouvelle grève générale pour protester contre la réforme des retraites, mesure phare de la cure d'austérité infligée au pays.

À Athènes, les deux cortèges, l'un communiste, l'autre organisé par les deux grandes centrales syndicales du privé et du public, ont rassemblé 9000 personnes selon la police, 35 000 de source syndicale. À Salonique, quelque 7000 personnes ont battu le

pavé, dans le calme, de source policière.

Le défilé syndical à Athènes s'est conclu devant le parlement sur de brefs affrontements entre jeunes et membres des forces antiémeutes, qui ont rapidement repris le contrôle de la situation en tirant des gaz lacrymogènes. Un policier touché par une pierre a été légèrement blessé.

Les manifestants, sensiblement moins nombreux qu'au cours des quatre précédentes grèves générales organisées depuis février, avaient auparavant marché sous des banderoles appelant au « Retrait de la réforme des retraites ». « Ça ne passera pas », « Feu au

FMI » criaient aussi les plus jeunes. Surtout suivie dans le secteur public et parapublic, la grève a affecté le trafic aérien, avec l'annulation d'une cinquantaine de vols intérieurs à destination des îles grecques. Toutes les liaisons internationales ont cependant été maintenues, les contrôleurs aériens ne s'étant pas joints à l'action afin de protéger le tourisme.

Les manifestants ont aussi arrêté les trains, et limité les transports urbains avec des arrêts de travail intermittents, tandis que le pays était privé de toute information pendant 24 heures, le syndicat des journalistes s'étant rallié au mot d'ordre.

ÉTATS-UNIS

Le prix des maisons a progressé

ASSOCIATED PRESS

NEW YORK — Le prix des maisons a progressé en avril aux États-Unis pour la première fois en sept mois, grâce aux crédits d'impôt offerts par le gouvernement fédéral qui ont stimulé le marché. Ce regain de vie pourrait toutefois être de courte durée, maintenant que ces mesures d'encouragement sont arrivées à échéance.

L'indice Standard & Poor's/Case-Shiller rendu public hier témoigne d'une hausse de 0,8 % du coût des maisons, après avoir reculé pendant six mois consécutifs.

Dix-huit des vingt villes

étudiées ont vu le prix de leurs maisons progresser en avril par rapport à mars. Seules Miami et New York ont enregistré des déclin.

À l'échelle nationale, les prix sont en progression de 3,9 % depuis le plancher touché en avril 2009, même s'ils demeurent inférieurs de 30 % par rapport au sommet d'avril 2006.

Cette hausse des prix reflète l'impact des crédits d'impôt consentis par Washington. Les acheteurs se sont précipités pour tirer profit de ces mesures avant leur disparition à la fin d'avril. Les données devraient donc fléchir au cours des prochains mois.